Publié le 19 janvier 2014.
Dernière modification : 11 juillet 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

CHALANDAGE ET REMORQUAGE DE L'INDOCHINE (SACRIC)

Société anon., avril 1921.
Épisode précédent : Compagnie Paul Roque.

Paul Ange VILLE (1869-1924), président-fondateur

Fondateur (et administrateur délégué) de la Société commerciale française de l'Indochine (1908). Voir encadré.

Coll. Olivier Galand
NORD-VIETNAM. — Baie d'Along — Navire — Les Rochers (Cliché Agence des colonies)

Hanoï

Théâtre municipal
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 mai 1922)

À 5 h. 30, M. Lécorché monte sur la scène et récite.

À notre filleule : Hauviné

……

5e tableau
Le baie d Along à l'aurore

(Le rideau se lève, sur le piano un air plein de langueur !)
Salut rochers pointus aux formes capricieuses
Crapaud, sucrier et vous les frères jumeaux
Impasses et criques sombres, vos grottes merveilleuses
Salut rochers pointus si étranges et si beaux
Le *Saphir*, l'*Émeraude*, la *Perle*, le *Rubis*
Tour à tour ont sondé vos parages enchanteurs
La jonque de pirate, un beau matin a fui
Abandonnant la place aux barques des pêcheurs !
(une chaloupe Roque passe lentement, des barques indigènes. Le piano, doux, très doux)

Chronique de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 octobre 1922)

ABORDAGE. — Une note du Parquet, relative à un abordage de deux chaloupes (*Saphir* et *Dong-Loi*) et à des violences expirées sur plusieurs indigènes du *Dong-Loi* par M. P., commissaire du *Saphir*, a été exécutée.

Chronique de Haïphong
LES AVIATEURS SIAMOIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 novembre 1922)

Les aviateurs siamois ont été reçus mardi soir, à 18 heures, au cercle sportif par M. Brazey [1], président du cercle, et les membres du comité.

M. l'administrateur-maire Dupuy assistait également à cette réception Apres la visite du cercle, des toasts ont été échangés et les coupes levées à la santé des nations française et siamoise.

À 20 heures, les officiers français de l'aviation ont reçu à dîner leur camarades siamois à l'hôtel du Commerce.

Nos hôtes sont partis dans la nuit par la chaloupe *Émeraude* pour visiter la baie d'Along.

Ils sont attendus jeudi matin à 5 h. 30 et repartiront probablement aussitôt pour Hanoï.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG

[1] Robert Brazey (Bellenaves, Allier, 1888-Paris, 1975) : polytechnicien, ingénieur de 1re classe du génie maritime, chevalier de la Légion d'honneur, directeur des Ateliers maritimes de Haïphong (1921-1926).

(*L'Avenir du Tonkin*, 4 décembre 1922)

DE PASSAGE. — Monsieur Silvain Lévy, professeur au collège de France, est arrivé samedi soir par le dernier train, accompagné de messieurs Finot, directeur, et Parmentier, chef du Service archéologique de l'École française d'Extrême-Orient.

Nos visiteurs ont pris passage dimanche matin à bord de l'*Émeraude* qui les a conduits en baie d'Along où ils doivent excursionner.

NAVIGATION FLUVIALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 et 30 décembre 1922)

Nous apprenons que la Société anonyme de chalandage et remorquage de l'Indochine vient d'être autorisée à desservir les deux ligne de Dap-Cau et Phu-Lang-Thuong conjointement, avec trois départs hebdomadaires dans les deux sens, au lieu des deux prévus par l'horaire antérieur.

D'autre part, une deuxième chaloupe monoroue, type la « Perle », sera affectée â dater du 1er janvier à la ligne de Nam-Dinh, de sorte qu'un départ aura lieu dans les deux sens tous les jours, à l'exception du dimanche.

Nous publions en 4e page l'horaire de départ des chaloupes de la S.A.C.R.I.C., ancienne maison Roque.

Nul doute que ces nouvelles modifications contribuent à développer le trafic de notre port de commerce et facilitent les communications avec les divers ports fluviaux de l'intérieur.

CCI Haïphong
Liste des 128 électeurs consulaires français
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1923, pp. 2680-2685)

N°	Noms et prénoms	Maisons de commerce	Domicile
45	François Paul	Soc. anonyme de chalandage et remorquage de l'I.C. [Précédemment à la Soc. commerciale frse de l'IC, *ibidem*]	Haïphong

DAPCAU
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 février 1923)

Départs. — Par régulier *Saphir*, le mardi 13 février à 18 heures, sont partis pour France 342 tirailleurs du 3e Tonkinois encadrés par M. le lieutenant de la Fournière ; M. l'adjudant-chef Gayraud, les sergents-majors Laurent, Cayré et le sergent Pireyre. Tout ce monde, à qui nous adressons nos meilleurs souhaits de bonne traversée, a été accompagné à la chaloupe par la plus grande partie de la population militaire et civile de Bac-Ninh.

HONGAY
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 mars 1923)

La mission parlementaire en baie d'Along [2]. — Samedi dernier, 24 février, les membres de la mission parlementaire, Mme Maître, M. le conseiller général Bermond, publiciste, qui s'étaient embarqués à Haïphong sur la chaloupe *Émeraude* naviguèrent la seconde partie de la nuit pour se trouver le matin, au mouillage, dans l'anse de la grotte des Surprises.

Après avoir visité ce site enchanteur, les touristes regagnèrent la chaloupe qui les conduisit à Hongay où ils furent reçus par M. Gollion, directeur général des charbonnages, et le sous-directeur, entourés du personnel européen de l'entreprise.

……

1923 (juin) : capital de 350.000 piastres indochinoises,
transformé en 2.450.000 fr.
par échange d'une action de 100 piastres contre 7 nouvelles de 100 fr.

Coll. Olivier Galand
SOCIÉTÉ ANONYME DE CHALANDAGE & REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
Capital social : 2.450.000 de fr.
divisé en 24.500 actions de 100 fr. chacune

---

[2] Mission composée de MM. Valude, Outrey, Maître et Perreau-Pradier, députés du Cher, de la Cochinchine, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne.

CAPITAL PORTÉ À QUATRE MILLIONS DE FRANCS
par décision de l'assemblée générale extraordinaire du
18 janvier 1924

Statuts déposés en l'étude de Me Paul Fauque, avocat-défenseur à Haïphong (Tonkin)

Siège social à Haïphong (Tonkin)

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : Paul François
Un administrateur (à droite) : Paul Ville
Impr. RICHARD, 92, rue Saint-Lazare, Paris

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 août 1923)

ARRESTATION. — Un Chinois, nommé Ly-ka-Loc, objet d'un télégramme tenant lieu de mandat d'amener de M. le commandant du territoire militaire de Moncay, a été appréhendé le 25 dans la matinée, à l'arrivée de la chaloupe Saphir.

Édouard-Raphaël Worms, administrateur.
D'après son dossier de chevalier de la Légion d'honneur du 19 août 1923.

PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE

Octave HOMBERG, président

1924 : CAPITAL PORTÉ DE 2,45 À 4 MF

SOCIÉTÉ ANONYME DE CHALANDAGE ET REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*BALO,* 4 février 1924)

……

Suivant délibération en date du 18 janvier 1921, le conseil d'administration a décidé, par application des dispositions de l'article 6 des statuts, d'augmenter le capital d'une somme de 1.550.000 fr. par l'émission de 15.500 actions d une valeur nominale de 100 fr., dont 12.250 actions réservées aux anciens actionnaires seront remises avec une prime de 25 fr. par action. le surplus des actions ainsi créées émises avec une prime de 50 fr par action. Le montant des actions émises, y compris la prime, est payable en totalité lors de la souscription.

La présente insertion est faite en vue de cette émission.

Le dernier bilan soumis à l'assemblée générale des actionnaires et approuvé par ceux-ci est le bilan au 31 décembre 1922, lequel était le suivant ($):

ACTIF		
Flottille :	399.595 78	
Moins amortissement :	20.557 82	379.237 96
Immeubles		52.075 00
Mobilier		7.115 00
Matériel		2.039 92
Fonds de commerce (achalandage)		20.000 00
Espèces en caisse		18.844 98
Approvisionnements en magasins		9.167 83
Débiteurs divers		156.953 13
Provision pour payement d'avances de frais à régulariser		4.822 70
Total		650.256 52
PASSIF		
Capital		350.000 00
Réserve légale		1.900 21
Réserve spéciale		3.000 00
Banques		197.016 79
Créditeurs		4.099 35
Pertes et profits		94.240 17
dont $ 464 01. report du précèdent exercice, et $ 93,776 16 représentant le bénéfice net de l'exercice 1922.		
Total		650.256 52

Certifié conforme:

le président du conseil d'administration,
VILLE,
11 *bis*, rue d'Aguesseau, Paris.

SOCIÉTÉ ANONYME DE CHALANDAGE ET REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*La Journée industrielle,* 5 février 1924)

Haïphong, 3 février. — Cette société porte actuellement son capital de 2 millions 450.000 fr. à 4 millions, par la création de 15.500 actions de 100 fr., dont 12.250 réservées aux anciens actionnaires, au taux de 125 francs, les 3.250 actions restantes étant émises à 150 francs.

Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ ANONYME DE CHALANDAGE & REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
Capital social : 4.000.000 de fr.
divisé en 40.000 actions de 100 fr. chacune

Siège social à Haïphong (Tonkin)

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : Paul François
Un administrateur (à droite) : —
Impr. RICHARD, 92, rue Saint-Lazare, Paris

Nam-dinh
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 juin 1924)

Tentative de vol. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, M. Collinet, commissaire du *Saphir,* était couché dans le selon de 3e classe, et sommeillait lorsqu'il sentit qu'on fouillait dans sa poche. Il put s'emparer de la voleuse, une nommée Ng-thi-Dao, femme-coolie, âgée de 23 ans, et la remit entre les mains de la gendarmerie où elle déclara que, sans ressources, elle avait pensé que M Collinet pouvait avoir de l'argent sur lui et qu'il serait possible de le voler sans qu'il se réveille. Elle a été consignée à la disposition de le justice.

Annuaire industriel, 1925 : 0.

SOCIÉTÉ ANONYME DE CHALANDAGE ET REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
Anciennement M. P. ROQUE
Capital : 4.000.000 de francs
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1924, p. I-72)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-55)

Service fluvial subventionné du Bas-Tonkin
sur Dap-cau, Phu-lang-thuong, Moncay,
Service libre sur Nam-dinh et Hon-gay,
Agence de la Canton Insurance Office Std
The Tokio Narme et Fire Insurance Co Ltd
Siège social : boulevard Félix-Faure, Haïphong.

MM. A. SALAÜN, directeur ; BEAUGARAUD, chef du trafic ; DARRIEUX, agent commercial ; PAULET, comptable ; FRINGANT, agent à Hanoï et à Phu-lang-thuong ; GOUGENHEIM, agent à Dap-cau ; RAMARONI, agent à Nam-dinh ; Bassin et atelier de Haïphong : E. VIENOT, chef d'atelier.

LA MISSION ÉCONOMIQUE JAPONAISE
À HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 février 1925)

……

Nos hôtes sont partis vers 21 h. pour Hongay et la baie d'Along par les chaloupes *Vinh* et *Tuyên-Quang,* de la Douane, et la *Perle*, de la maison Roque.

L'AUTOMOBILISME ET LE TOURISME EN INDOCHINE
RÉSEAU NAVIGABLE
(*Les Annales coloniales*, 6 juin 1925)

Tonkin
Ligne de Haiphong à Phu-Lang-Thuong
avec escales à Dong-Trieu et Sept-Pagodes.

Le service est assuré par les chaloupes de la Compagnie Roque devenue la Société anonyme de chalandage et remorquage de l'Indochine.

Société de Chalandage et de Remorquage de l'Indo-Chine
(*La Journée industrielle*, 17 juin 1925)

Les actionnaires de cette société, réunis hier en assemblée ordinaire, au siège administratif, 96 *bis*, boulevard Haussmann, à Paris, sous la présidence de M. Simoni [3], administrateur délégué, ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1924.

Nonobstant les répercussions sensibles aussi bien des inondations que des basses eaux sur l'entreprise sociale et bien qu'en 1924, la société ait dû consacrer une somme totale de 131.279 piastres 70 à l'entretien de la flottille ou à l'exécution de grosses réparations, les bénéfices de l'exercice se traduisent par 111.779 piastres 59. contre 84.102 piastres 34 en 1923. Traduit en francs, le solde bénéficiaire ressort à 1.112.260 fr. 95, contre 712.346 fr. 82 l'année précédente.

Après affectation d'une somme de 418.679 francs 80 aux amortissements, le dividende a été fixé à 12 fr. par action.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Octave Homberg en qualité d'administrateur.

SOCIÉTÉ ANONYME DE CHALANDAGE ET REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*BALO,* 25 septembre 1925)

Octave Homberg, président.

Chalandage et remorquage de l'Indochine
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
20 novembre 1925)

Sous les auspices de la Société financière française et coloniale, viennent d'être introduites sur le marché officiel les 40.000 actions de 100 fr. de la Société de Chalandage et remorquage de l'Indochine.

Cette société, jeune encore, puisqu'elle est née en 1921, assure sur les lignes fluviales et maritimes du Tonkin certains services administratifs pour lesquels elle est subventionnée et dont elle a obtenu la concession. Elle a aussi la clientèle de nombreuses affaires privées qui lui font transporter charbons, minerais, ciments, etc.

Pour effectuer ces transports, elle dispose d'une flottille qui, au 31 décembre 1924, comprenait 4 chaloupes mono-roue, 12 remorqueurs à hélices, 50 jonques d'un tonnage total de 4.370 tonnes, 18 chalands en fer représentant un tonnage de 1.890 tonnes et 8 pontons flottants.

Le tout figure à l'inventaire pour 5,6 millions, sur lesquels la société a déjà effectué un amortissement d'environ 1 million.

Le capital, qui était en piastres à l'origine, a été transformé en francs en 1923 par l'échange d'une action de 100 piastres contre 7 actions de 100 francs. Il est actuellement de 4 millions de francs et les statuts autorisent le conseil à l'augmenter de 5 millions en une ou plusieurs fois aux conditions qu'il jugera convenables.

Les débuts de l'exploitation ont laissé des résultats qui font bien augurer de l'avenir. Les bénéfices se sont élevés, en 1924, à 1.112.206 fr. et, après de larges amortissements, ils ont permis de distribuer un dividende de 12 % par action.

La société n'en restera pas là. L'essor économique élu Tonkin implique une utilisation de plus en plus active des voies fluviales et maritimes et il y a tout lieu de penser que, de l'accroissement du trafic dans notre colonie, la Société de Chalandage bénéficiera

---

[3] Paul Simoni (1863-1931) : ancien résident supérieur au Tonkin reconverti dans les affaires. Vice-président du Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine au côté d'Octave Homberg. Administrateur de la Société indochinoise des cultures tropicales (même groupe).

largement. L'exercice en cours est déjà riche de substantielles réalités : les huit premiers mois ont laissé des résultats très supérieurs à ceux de la période correspondante de 1924. Comme les bénéfices sont évalués en piastres et comme le taux de conversion de la monnaie indochinoise en francs est beaucoup plus élevé que l'an dernier, on peut, d'ores et déjà, compter sur une appréciable augmentation du dividende.

Les actions de 100 francs Chalandage et Remorquage se négocient aisément. Il est probable que l'avenir leur réserve des cours plus élevés.

AEC 1926/839 — Société anon. de chalandage et de remorquage de l'Indochine (SACRIC),

Siège administratif : 96 *bis*, boulevard Haussmann, PARIS (8e).

Tél. : Gut. 51-28. — Télég. : Chalaremor-Paris ; Sacric-Haïphong. — © : Cogef Lugagne, A. B. C., Lieber, Bentley, A.Z.

Siège social : 6, boulevard Félix-Faure, HAIPHONG (Tonkin).

Capital. — Société anon., fondée en avril 1921, 4 millions de fr. en 40.000 actions de 100 fr. libérées, dont 3.500 d'apport. — Dividendes : 1921 (capital 185.000 piastres), 18 p. 100 ; 1922 (capital 350.000 piastres), 16 p.100 ; 1923 (capital 2.450.000 fr.), 10 p. 100 ; 1924 (capital 4 millions), 12 p. 100.

Objet. — Transports maritimes et fluviaux. Concessionnaire du service fluvial subventionné du Bas-Tonkin (anciennement P. Roque) ; remorquages, transports par allèges.

Conseil. — MM. Octave Homberg, présid. ; Charles de Lansalut [4] et Paul Simoni, admin.-délégués ; René Daurelle, P. François, Maxime Grammont [5], Pierre Guesde [6], René Mathée [7], Paul Roque, administrateurs.

CHALANDAGE ET REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*La Revue coloniale* (mensuelle), juin 1926)

Les bénéfices d'exploitation, avec les produits divers, atteignent 6.323.696 francs pour l'exercice 1925. Déduction faite des frais d'entretien et des frais divers, le solde créditeur ressort à 1 million 726.85 francs, au lieu de 1.112.207 francs.

Le dividende sera probablement porté de 12 à 18 francs.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juin 1926)

À BORD DU « CAP-PADARAN ». — Mercredi matin, à l'occasion du premier voyage du *Cap-Padaran* sur la ligne d'Indochine un grand déjeuner a été offert, auquel assistaient :

M. Salaün, directeur de la Sacric…

---

[4] Charles Le Gac de Lansalut (1873-1927) : avocat-défenseur à Haïphong (1899-1923), administrateur de sociétés, publiciste.

[5] Maxime Grammont (1881-1950) : voir sa notice sur Wm. G. Hale.

[6] Pierre Guesde (1870-1955) : résident supérieur, puis (1923) administrateur de sociétés. Il se rapproche de la SFFC comme administrateur des Salines de Djibouti (1924), du Crédit foncier indochinois et avatars, des Tramways du Tonkin, des Voies ferrées de Loc-Ninh et des Sucreries et raffineries de l'Indochine. Sans préjuger d'affaires tierces.

[7] René Mathée (1876-1960) : fondé de pouvoirs de la CCNEO à Haïphong, fondateur en 1917 de Ellies, Mathée et Cie (plantations de café). Voir encadré.

Chalandage et remorquage de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 octobre 1926)

Les résultats de l'exercice 1925, soumis à l'assemblée du 24 juin dernier, ont montré que l'entreprise est belle. Le bénéfice, à 1.767.000 fr., s'établit à plus de 43 % du capital.

L'activité industrielle et commerciale, qui a pris, ces dernières années, un essor remarquable en Indochine, a trouvé un adjuvant précieux dans la navigation fluviale : la Compagnie répond donc à un besoin certain et elle estime que, désormais, elle ne doit plus laisser à la concurrence chinoise ou annamite les frets des importations et ceux des divers produits intérieurs. Pour réaliser ce développement, quatre chalands nouveaux en fer, pontés, sont mis en service, un autre le sera en octobre.

Les entreprises de remorquage en Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 décembre 1926)

La Société anonyme de chalandage et remorquage d'Indochine (Sacric), dont le siège principal est à Haïphong, vient d'étendre son activité au port de Tourane où elle a racheté l'entreprise « Dérobert et Fiard » pour le gabarrage, remorquage et acconage en rade (A.R.I.P.).

Annuaire Desfossés 1927, p. 436 :
SACRIC
Pas de mention d'administrateurs.

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 janvier 1927)

ABORDAGE. — Dimanche matin vers 7 h. 30, la jonque n° 44 appartenant à la S.A.C.R I.C., qui se trouvait dans le canal de la Cimenterie avec un chargement de 30 tonnes de charbon, a été abordée et coulée par la chaloupe *Fai-Tsi-Long*, de la maison Bach-Thai-Buoi.

Il n'y a pas eu d'accident de personne.

La Papeterie en Indochine
par Marc Birot, directeur des Papeteries de l'Indochine.
(*Moniteur de la papeterie française*, 1er février 1927)

.....
USINE DE VIÉTRI

Construite au confluent de la rivière Claire et du fleuve Rouge, elle reçoit par radeaux les bambous nécessaires à sa fabrication. Le charbon provenant des Charbonnages de Hongay, et la soude achetée à la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient [SICEO]

sont transportés respectivement de Hongay et de Haïphong à Viétri, par chalands et remorqueurs de la Société anonyme de chalandage et remorquage de l'Indochine [SACRIC].

……

Chalandage et remorquage de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 9 juillet 1927)

Les comptes de l'exercice 1926 qui viennent d'être approuvés font apparaître un bénéfice net de 1 million 151.509 francs, quelque peu inférieur à celui de 1925 qui était de 1.726.685 francs. Cette diminution ne constitue néanmoins aucune indication défavorable touchant la bonne marche de cette société.

En effet, cette diminution des résultats de l'exercice sous revue tient, uniquement, aux inondations exceptionnelles qui sont survenues au Tonkin en 1926 et qui ont entravé, pendant un certain temps, les services de la batellerie.

D'ailleurs, l'avenir de cette entreprise reste très satisfaisant, si l'on tient compte que l'activité industrielle et commerciale a pris, durant ces dernières années, un essor remarquable en Indochine et qu'elle a trouvé un précieux adjuvant dans la navigation fluviale, dont les tarifs moins élevés que ceux des entreprises de transports terrestres contribuent à assurer la prospérité des entreprises qui ont recours à ses services.

Aussi, la Société de Chalandage et de remorquage de l'Indochine qui, tout d'abord, avait limité son activité aux transports des passagers et à assurer les services de marchandises dont elle est concessionnaire jusqu'en 1932, a notablement développé son trafic en acceptant les marchandises d'importation, de même que les divers produits en provenance de l'intérieur.

Afin de lutter avec succès contre la concurrence chinoise ou annamite qui, jusqu'alors, avait monopolisé, en quelque sorte, les frets de ces deux catégories, la Société de Chalandage et de remorquage d'Indochine a acquis de forts chalands pontés, entièrement métalliques, qui ont accru, notablement, l'importance de sa flottille, en parfait état et ne devant pas, par conséquent, nécessiter avant longtemps de grosses dépenses d'entretien.

En raison du développement du réseau hydrographique du Tonkin, il est permis de se rendre compte de l'importance. qu'une entreprise de transports maritimes et fluviaux est appelée a prendre dans un pays sillonné par de grands fleuves possédant de nombreux affluents.

La Société de Chalandage et de Remorquage de l'Indochine a donc devant elle un champ d'activité presque illimité du fait que la Colonie n'a, pour ainsi dire, pas d'autre moyen que la voie fluviale ou maritime de communiquer avec les pays voisins.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 septembre 1927)

La Société de Chalandage et Remorquage de l'Indochine a ramené son dividende de 18 à 16 francs.

TOURANE
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 septembre 1927)

Tentative de vol. — Sur plainte du représentant de la Sacric on a arrêté les sampaniers Ngo van-Sanh et Trach qui, chargés de transporter du *Pei Ho* à terre des caisses contenant des cartes à jouer annamites essayèrent d'en voler 660 paquets valant 261 piastres, mais ils furent découverts par le compradore.

Les deux sampaniers, interrogés, déclarèrent que les auteurs du vol étaient quelques indigènes spécialisés dans les vols de marchandises et munis des outils nécessaires pour ouvrir et refermer les caisses sans laisser de traces, et ont donné leurs noms. Ces individus devaient revenir à bord de la jonque plus tard après son déchargement, pour prendre les marchandises et les deux sampaniers devaient toucher vingt piastres pour leur complaisance.

Le port de Tourane a ses voleurs qui ont une grande réputation de hardiesse et de roublardise et nécessite de la part des agents de l'autorité une vigilance continue.

TONKIN
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1928)

Reviennent en France : Salaün, directeur de la société de chalandage.

CHALANDAGE ET REMORQUAGE DE L'INDO-CHINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 juin 1928)

La Société de chalandage et remorquage de l'Indo-Chine enregistre en 1927 un bénéfice net, après 551.266 fr. d'amortissements, de 125.839 fr. contre 1.151.509 fr., ne permettant de proposer aucun dividende à l'assemblée de 29 juin ; 16 fr. avaient été distribués l'an dernier.

Société anonyme de chalandage et de remorquage de l'Indo-Chine
(*La Journée industrielle,* 30 juin 1928)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1927, présentant un bénéfice net de 125.839 fr.-68, auquel vient s'ajouter le report antérieur de 152.463 fr. 90.

Après dotation de la réserve légale, le reliquat disponible de 272.011 fr. 68 a été reporté à nouveau.

M. Octave Homberg, administrateur sortant, a été réélu.

Élection à la chambre mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam
Liste des électeurs français pour l'année 1928
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1er septembre 1928)

1re partie : électeurs commerçants et industriels

20 Bernus Joseph Directeur de la SACRIC Tourane

HUÉ
Mariage
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 octobre 1928)

Jeudi soir, dans la plus stricte intimité, eut lieu à Hué le mariage de M. Bernus, directeur pour l'Annam de la Société de Chalandage et de Remorquage d'Indochine, avec Mme Berthe Masclet.

Les témoins étaient, pour Mme Masclet : M. Jabouille, résident supérieur, et Mme Boullard Devé ; pour M. Bernus : M. Carias, inspecteur des Douanes et Régies à Tourane, et M. Chevallier, directeur de la Standard Oïl Company à Tourane.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 novembre 1928)

Visite de la baie de Halong. — Une grande chaloupe S.A.C.R.I.C. partira de Haïphong (sur la demande de plusieurs touristes), à midi le samedi 10 au lieu de minuit avec retour lundi à 6 heures du matin. Prix : 20 piastres avec nourriture, vin compris.

S'inscrire à la S.A.C.R.I.C., 6, boulevard Félix-Faure, Haïphong. Téléphone 48.

COMMUNIQUÉS
On nous prie d'insérer :
Remorquage
(*Les Annales coloniales*, 15 décembre 1928)

La Société anonyme de chalandage et de remorquage de l'Indochine, dont le siège social est boulevard Félix-Faure à Saïgon, fait une augmentation de capital, mais ce n'est pas pour cette raison que M. Octave Homberg et ses collègues du conseil d'administration de cette société ont fait en Bourse une pénible hausse sur le titre, afin d'allécher la clientèle coloniale déjà si fortement étrillée.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 décembre 1928)

MOUVEMENT DE TROUPES. — Le 100e bataillon de marche d'infanterie coloniale rentrant de Tientsin est arrivé à Quang-Yên vendredi à 18 heures où il tiendra garnison jusqu'à nouvel ordre.

Il est arrivé de Chine par le vapeur anglais *Ta Ming* et a transborde à Haïphong sur le *Saphir*. Le 4e bataillon du 4e T. T. devient 4e du 2e T.T. et sera dirigé sur Phu-Lang Thuong. L'école des enfants de troupe est affectée à Viet-Tri.

Annuaire Desfossés 1929, p. 453 :
SACRIC
Pas de mention d'administrateurs.

[SFFC]
Les attaques contre M. Octave Homberg
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 janvier 1929)

[…] Citons encore la Société anonyme de chalandage et remorquage de l'Indochine*, qui, après avoir été compromise par une exploitation à outrance du matériel, en vue de faire du bluff, est en train de reconstituer ce matériel en vue de l'exploitation plus sage d'une excellente affaire, qui ne peut que se développer. […]

Annuaire industriel, 1938 [données antérieures à 1929] :
CHALANDAGE (Soc. an. de) et de REMORQUAGE de l'INDOCHINE, Siège adm. : 51, r. d'Anjou, Paris, 8e. T. Gut. 51-28. Ad. t. Chalaremor-Paris. Codes : Lugagne, A. B. C. Lieber, Bentley A. Z. — S. soc. : 6, bd Félix-Faure, Haïphong (Tonkin). Ad. t. Sacric-Haïphong. Cap. 4.000.000 fr. [augm. à 10 MF en 1929] — Conseil d'adm. : Prés. : M. Octave Homberg ; adm. délégué : M. [Paul] Simoni [anc. résid. au Tk][† 1931] ; Adm. : MM. Choné [8], R[ené] Daurelle [maison abs. par Cptrs gnx de l'Indochine][dir. de France-Indochine. † déc. 1935], M[axime] Grammont, P. Guesde, R. Mathée et P[aul] Roque [anc. chef de la Cie Roque].
Transports maritimes et fluviaux. (43-33280)

1929 : AUGMENTATION DE CAPITAL DE 4 À 10 MF

Chalandage et remorquage de l'Indochine
(*Le Temps*, 8 avril 1929)

Cette société procède à l'émission de 60.000 actions nouvelles de 100 francs.
En conséquence, la chambre syndicale a décidé que, du 8 au 17 avril inclus, les actions de ladite société se négocieront sous deux rubriques distinctes :
Actions droit à la souscription et coupon no 7 attaché ;
Action ex-droit, ex-coupon no 7.
En vue de faciliter l'exercice du droit de souscription, les opérations pourront se traiter, du 8 au 30 avril inclus, à des cours représentant uniquement la valeur du droit.

(*Le Colon français républicain*, 13 avril 1929)

[8] Paul Lucien *Léon* Choné (Metz, 1869-Paris ?, 1er janvier 1945) : fils de Louis Choné, notaire. Neveu de Léon Purnot, conseiller de préfecture honoraire de Meurthe-et-Moselle, lui-même beau-père de Charles Furiet, président de la Biênhoà industrielle et forestière et administrateur de la Banque commerciale africaine. Marié en 1901 avec Anne-Marie Andrée de Viville (1873-1959), sœur cadette de Raymond de Viville, lieutenant, puis capitaine au Tonkin dans les années 1906-1904, tué à l'ennemi le 15 décembre 1916. Dont Louis et Marie-Thérèse (mariée en 1927 à Tony Aucher, fils du président de la de la chambre de commerce de la Vendée). Officier d'artillerie. Officier de la Légion d'honneur.

SOCIÉTÉ ANONYME DE CHALANDAGE ET REMORQUAGE DE L'INDOCHINE. — Anonyme — Capital : 4 millions de francs.—Siège social : boulevard Félix-Faure à Haïphong.

(Voir *J.O. de l'I. C.,* nº 28 du 6 avril 1929) Durée : 99 ans. — 40.000 actions de 100 francs, dont 36.500 souscrites en numéraire et 3.500 d'apport remises à M. PAUL ROQUE. — Conseil d'administration : .M. OCTAVE HOMBERG, président ; MM. SIMONI, administrateur délégué ; R. DAURELLE, P. GUESDE ; R. MATHÉE, P. ROQUE.

Suivant délibération en date du 25 mars 1929, le conseil d'administration de la société, en vertu des pouvoirs à lui confères par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 25 mars 1929, a décide d'augmenter le capital social d'une somme de 6.000.000 de francs par l'émission à 137 fr. 50, soit avec une prime de 37 50, de 60.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 199 francs chacune.

Chalandage et remorquage de l'Indo-Chine
(*La Journée industrielle*, 2 juillet 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue le 25 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1928 faisant ressortir un solde créditeur de 171.444 fr. 26 qui a été entièrement employé à différents amortissements.

La nomination de M. Christian de Monplanet [9], élu administrateur, a été ratifiée, et M. Pierre Guesde, administrateur sortant, a été réélu.

CHALANDAGE ET REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juin 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue le 25 juin, sous la présidence de M. Octave Homberg, président du conseil d'administration, a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1928, faisant apparaître un bénéfice de 171.444 fr. absorbé par l'amortissement de la flottille.

L'exercice 1928 doit être considéré comme un exercice de transition au cours duquel on a pu commencer, dans les derniers mois de l'année, l'application des premières mesures générales de réorganisation de l'exploitation sociale.

Du matériel a été mis en réforme et des commandes de remplacement ont été passées, d'autre matériel a été racheté à une entreprise privée et un marché de transport de matières premières a été conclu avec la Société d'entreprises de dragages et de travaux publics.

[Accord avec les Charbonnages du Tonkin]

Par un accord, la Société des Charbonnages du Tonkin confie à la Société la gérance de la moitié environ de sa flotte et lui donne tous ses transports par eau.

L'exercice 1928 a vu au Tonkin une certaine reprise du trafic et le chiffre d'affaires a été un peu supérieur à celui de l'exercice précédent. La remise en état de certaines unités a largement entamé la marge bénéficiaire de l'exercice.

Le programme de réorganisation entraînera la suppression de certaines unités au cours de 1929, ce qui oblige le conseil à amortir rapidement les unités les plus

---

[9] Christian de Monplanet (1878-1958) : administrateur des Charbonnages du Tonkin (1907), présidés par son père Albert, du Crédit industriel et commercial (1928), de la Compagnie galicienne de mines (1932), etc.

anciennes, jusqu'au moment où le matériel flottant comprendra principalement des unités neuves, bien adaptées aux conditions du trafic.

L'assemblée a, en conséquence, décidé d'affecter à l'amortissement de la flottille le report des exercices antérieurs, soit 272.011 francs.

Les effets de la réorganisation se font déjà sentir et les premiers résultats de l'exercice en cours montrent une amélioration très nette.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a régularisé l'augmentation du capital social de 1 à 10 millions de francs et modifié les statuts en conséquence.

TOURANE
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 septembre 1929)

Incendie d'un chaland. — Le feu s'est déclaré en rade de Tourane, sur un chaland appartenant à la Sacric et chargé de 630 touques d'essence qui ont été détruites ; les dégâts sont évalués à 11 000 p.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 novembre 1929)

CONTREBANDE D'OPIUM. — Ce matin, à 4 h. 30, à l'arrivée de la chaloupe *Saphir*, la Sûreté a arrêté la nommée Ng. tri Neo, marchande de thé à Lang Mai (Kien-An) sur laquelle on a trouvé 1 kg. 920 d'opium brut.

Élections à la chambre de commerce de Haïphong
(*Les Annales coloniales*, 13 mars 1930)

Hier, 11 mars, des élections ont eu lieu pour le renouvellement partiel des chambres de commerce du Tonkin.

À la chambre d'Haïphong ont été réélus :

[Joseph] Javouray [10], directeur de la Société Chalandage et remorquage de l'Indochine.

Conseil des intérêts français, économiques et financiers de l'Annam
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 19 avril 1930)

Liste des électeurs de la circonscription électorale de Tourane

10 Bernus, Joseph Directeur Sacric

DISTILLERIES DE L'INDOCHINE
(*L'Argus économique de l'Indochine*, 31 juillet 1930)

---

[10] Pierre-Marie-*Joseph* Javouray : né le 5 décembre 1889 à Sarzeau (Morbihan). Chevalier de la Légion d'honneur du 10 juillet 1920 comme lieutenant de vaisseau attaché au service de pilotage du port de Saïgon. Décédé le 5 septembre 1954 à La Rochelle.

……

Nous avons souscrit aux augmentations du capital de la « Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm », avec laquelle nous sommes en relations commerciales, de la « Société de chalandage et remorquage de l'Indochine ».

……

PUBLICITÉS
(*L'Avenir du Tonkin*, 7-9 août 1930)

FÊTES DE L'ASSOMPTION
en baie d'Along par chaloupe
S. A. C. R. I. C.
Départ de Haïphong — Retour à Haïphong
Jeudi 14 à minuit — Samedi 16 à 7 heures
ou le Vendredi 15 à 11 heures — Dimanche 17 à 5 h.
ou le Samedi 16 à midi — Lundi 18 à à h.
Prix pour une journée 20 p. 00
Prix pour deux journées 35 p. 00
Prix pour trois journées 50 p. 00
(Nourriture et vins compris)
S'adresser à SACRIC Haïphong — Téléphone 48
Tourisme Hanoi — 776
Hôtel des Mines Hongay — 1

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1930)

Les comptes des Chalandage et remorquage de l'Indochine se soldent par un bénéfice de 551.298 fr. contre 171.444 fr. pour l'exercice précédent.

Le conseil compte, dit-on, proposer à la prochaine assemblée d'affecter aux amortissements, notamment à la réserve pour amortissement de la flottille, l'intégralité de ce solde disponible.

Au bilan, la « flottille » passe de 6.134.945 francs au 31 décembre 1928 à 9.775.205 francs au 31 décembre 1929 par suite de la construction d'un certain nombre de chalands et de remorqueurs. Par ailleurs, la réserve pour amortissement de la flottille passe de 1.043.000 fr. à 1.853.963 francs. Les immeubles sont évalués pour 1.202.155 francs (contre 253.706 fr.), la société ayant acquis à Benthuy d'importants terrains et immeubles.

Au passif, le capital est inscrit pour son nouveau chiffre de 10.000.000 de francs.

Ajoutons que le bruit court que le conseil aurait l'intention de prélever sur la prime de l'augmentation de capital une somme de 328.000 francs pour porter à 600.000 francs la réserve d'assurance alimentée par les primes annuelles que la Société se paie à elle-même.

Quant aux résultats de l'exercice en cours, ils s'annoncent favorablement, puisque les recettes d'exploitation des cinq premiers mois s'élèvent à 349.000 $ contre 278.500 $ pour la période correspondante de 1928.

Chalandage et remorquage de l'Indochine
(*Le Journal des finances*, 12 septembre 1930)

Cette affaire a été créée en 1921 sous l'égide du groupe Homberg, pour assurer des services réguliers de transports fluviaux au Tonkin, dont certains bénéficient de subventions officielles. La Société possède également des contrats avec diverses entreprises industrielles, notamment avec les Charbonnages du Tonkin. Elle est d'autre part l'agent de la Compagnie japonaise de navigation Osaka Shooen Kaustia, ainsi que des compagnies d'assurances maritimes Canton Insurance Office Ltd. et Tokio Marine et Insurance Ltd.

Le capital social, libellé en piastres à l'origine, a été transformé en 1923 par l'échange d'une action de 100 piastres contre 7 actions de 100 francs. Il n'était alors que de 2 millions 450.000 francs. En 1924, il a été porté à 4 millions et, en mars 1929, à 10 millions par l'émission à 137 fr. 50 de 60.000 actions nouvelles de 100 francs. Le conseil est autorisé à le porter jusqu'à 15 millions.

Les débuts de l'affaire avaient été assez prometteurs. En 1923, elle avait réalisé un profit de 712.000 fr. En 1924, les bénéfices passèrent à 1.112.000 francs et en 1925 à 1 million 726.00 francs. Le dividende fut fixé à 18 francs. Malheureusement, en 1926, par suite d'inondations exceptionnelles qui entravèrent le trafic, les bénéfices revenaient à 1.151.000 francs et le dividende était ramené à 16 fr. ; en 1927, nouvelle aggravation : par suite des troublés de Chine, le solde créditeur du compte de profits et pertes n'est plus que de 126.000 francs, et les dividendes sont suspendus.

Les comptes de 1928 n'ont pas traduit d'amélioration sensible. Bénéfice insignifiant : 171.000 francs, consacré aux amortissements ; impossibilité de rémunérer le capital. Pour 1929, légère amélioration ; le bénéfice passe à 551.297 fr., mais il est également affecté aux comptes de prévoyance, et les actionnaires restent privés de rémunération.

Une réorganisation s'imposait donc. Le 25 mars 1929, une assemblée extraordinaire autorisait le conseil à porter le capital de 4 à 15 millions de francs en une ou plusieurs fois. Sur la tranche de 6 millions émise en mars dernier, un quart a été réservé aux groupes amis, notamment aux Charbonnages du Tonkin. Les trois quarts restants ont été offerts aux actionnaires à raison de neuf actions nouvelles pour 8 anciennes, avec, comme on l'a vu, une prime de 37 fr. 50 par titre.

Le produit de cette émission, soit un peu plus de 8 millions, devait permettre à la société de renouveler son matériel et de résorber sa dette en banque. D'autre part, et c'est là surtout ce qu'il convient de souligner, une convention a été passée avec les Charbonnages du Tonkin, aux termes de laquelle ces derniers confient en gérance à la S. A. C. R. I. C. la moitié de leur flotte propre et lui accorde la presque totalité des transports par eau. Cette convention est entrée en application le 1er janvier 1929.

Par ailleurs, la société a racheté le matériel flottant appartenant à l'Entreprise Vernet et a conclu avec la Société [française] d'entreprise de dragage et de travaux publics [SFEDTP] un marché de transport des matières premières.

Ces diverses transformations financières et industrielles ont eu pour conséquence une très sensible modification de la physionomie du bilan, dont les principaux, postes (après amortissements) se comparaient ainsi, fin 1929. par rapport à ce qu'ils étaient au 31 décembre 1928 :

(en 1.000 fr.)	1928	1929
ACTIF		
Immobilisations	6.915	11.478

Stocks	492	325
Débiteurs	1.709	948
Portefeuille	641	473
Disponible	427	1.154
PASSIF		
Capital	4.000	10.000
Réserves	571	4.153
Créditeurs	5.708	347

Il n'est pas douteux que l'augmentation du capital a, au moins en partie, allégé sensiblement l'inventaire ; toutefois, si les charges du passé ont été effacées, les ressources qui demeurent pour l'avenir sont modestes ; Il faut donc prévoir que la société sera amenée à utiliser la faculté d'augmentation de capital dont elle dispose encore — peut-être l'aurait-elle fait déjà si le fléchissement de ses titres au-dessous du pair ne lui interdisait une émission d'actions ordinaires — et il est vraisemblable, qu'en attendant — forcé lui est de recourir, à nouveau, à l'aide de groupes amis.

Le rapport soumis à l'assemblée du 3 juillet se félicitait des accords conclus et signalait une amélioration des résultats depuis le début de 1930. Ces indications favorables n'ont point eu d'écho sur le marché du titre, qui se préoccupe des conditions dans lesquelles pourra être rémunéré le capital de 10 millions — l'intérêt statutaire de 8 % exigeant à lui seul 800.000 francs — et qui se préoccupe aussi des conditions dans lesquelles les nouvelles, ressources qui apparaissent indispensables pourront être appelées. Enfin, il n'est pas possible d'oublier que l'on ne cote encore que les 40.000 actions anciennes et que l'introduction — quand elle aura lieu — des 60.000 actions de la dernière émission, plus ou moins bien classées pourra être assez difficultueuse.

Toutes ces raisons suffisent à expliquer que l'action Chalandage et remorquage de l'Indochine végète péniblement aux environs de 90 francs. Il n'est pas impossible qu'à force de temps et de patience, l'entreprise, grâce aux nouveaux étais dont elle a été pourvue, parvienne enfin à une période d'exploitation stable et convenablement rémunératrice, mais cette perspective n'est pas encore suffisamment certaine pour que ces titres conviennent à d'autres capitalistes que ceux qui savent, et peuvent faire, éventuellement, la part du feu.

Chalandage et remorquage de l'Indochine
(*Le Temps*, 19 septembre 1930)

Les recettes d'exploitation pour les sept premiers mois de 1930 atteignent 475.000 piastres au lieu de 385.000 pour la période correspondante de 1929. Le bénéfice brut ressort à 116.300 piastres contre 49.000 piastres.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 octobre 1930)

LE BIEN DU PATRON. — Le nommé Pham-v-Quynh patron d'un chaland de la SACRIC, et les nommés Tran-v-Chai, sampanier, et Ng.-v-Hieu, marchand de bois, ont

été arrêtés pour vol de dix tonnes de charbon appartenant à la SACRIC. Encore des individus qui sont nés les mains pleines de glu.

Annuaire Desfossés 1931, p. 458 :
SACRIC
Conseil d'administration : M. OCTAVE HOMBERG, P. SIMONI, CHONÉ [11], R. DAURELLE, P. GUESDE, R. MATHÉE, C. de MONPLANET, P. ROQUE.

AVIS DE LA CHAMBRE SYNDICALE
Marché officiel
Chalandage et remorquage de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 9 mars 1931)

À partir du 5 mars, les 60.000 actions nouvelles de 100 fr., libérées et au porteur, numéros 40.001 à 100.000, seront admises aux négociations de la Bourse, au comptant, sous la même rubrique que les actions anciennes. Par suite, le nombre des actions de ladite société, négociables sur notre marché, se trouve porté de 40.000 à 100.000.

Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Annam
Liste des électeurs de la circonscription électorale de Tourane
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 27 avril 1931)

NOMS ET PRÉNOMS PROFESSIONS DOMICILE
94 Materhati, Jacques Employé Sacric
109 Ray, Pierre. Directeur Sacric

Société anonyme de chalandage et remorquage de l'Indo-Chine
(*La Journée industrielle,* 11 juin 1931)

Les comptes de l'exercice 1930 font apparaître un bénéfice d'exploitation de 1.600.656 fr. contre 1.432.953 fr. pour l'exercice 1929.

Le solde créditeur, avant amortissements, atteint 1.205.677 fr. contre 651.297 francs que le conseil proposera d'affecter en totalité aux amortissements et provisions.

La réserve pour amortissement de la flottille sera ainsi portée de 1.395.141 à 2.500.000 fr. et les fonds d'assurance de 570.299 à 621.299 fr.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1931)

La Société de Chalandage a fait un bénéfice de 1.600.656 fr. contre 1.432.953 fr. en 1929.

---

[11] Colonel Choné, d'après l'Annuaire des entreprises coloniales 1931 (archives Serge Volper).

CHALANDAGE ET REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*Paris-Soir*, 2 juillet 1931)

L'assemblée a approuvé le bilan au 31 décembre 1930 donnant un solde créditeur de 1.205.677 francs après divers amortissements, le bénéfice après affectation à la réserve légale a été ramené à 24.133 francs qui a été reporté à nouveau.

L'assemblée a également autorisé le prélèvement sur le compte « primes d'émission » de la somme de 473.792 francs pour constitution d'une provision pour fluctuation du portefeuille « titres ».

Le rapport mentionne que l'amélioration des résultats déjà signalée s'est accentuée au cours de l'exercice, bien qu'il ait été influencé par des incidents politiques au Tonkin et par la crise économique générale.

Il a été procédé au rajeunissement de la flottille et il a été mis en service quatre nouveaux remorqueurs, dont un neuf, huit nouveaux chalands et quatre nouvelles jonques, représentant un tonnage global de 1.500 tonnes.

CHALANDAGE ET REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
Exercice 1930
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 août 1931)

……

L'assemblée a réélu M. [René] Daurelle, administrateur sortant, donné *quitus* de sa gestion à M. O. Homberg, administrateur démissionnaire. Les nominations, comme administrateurs, de la Société financière française et coloniale [SFFC] et de M. Marcel Geoffroy [12] ont été ratifiées.

CHRONIQUE FINANCIÈRE
Société anonyme de chalandage et remorquage de l'Indo-Chine (SACRIC)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 novembre 1931)

Extrait du rapport sur l'exercice 1930

L'amélioration des résultats de l'exploitation s'est accentuée, en dépit des incidents politiques qui se sont produits au Tonkin au début de l'année et de la crise générale qui a entraîné un important ralentissement de l'activité du pays et plus spécialement de l'activité minière.

Au Tonkin, l'exploitation principale a enregistré une importante progression de ses recettes et de ses bénéfices de chalandage et de remorquage, l'activité du service de chaloupes à passagers étant restée à peu près stationnaire.

Par contre, les résultats de l'agence de Tourane ont été assez médiocres, l'activité de ce port ayant été considérablement ralentie par la crise économique. Une récente augmentation des tarifs appliqués par cette agence permettra à celle-ci, au cours de l'exercice actuel, d'obtenir des résultats plus satisfaisants.

[12] Marcel Geoffroy : directeur de la SFFC en Indochine : administrateur de la Société coloniale d'éclairage et d'énergie, membre de la commission des concessions constituée par le gouverneur général Varenne (1926), chargé de la création des succursales de la SFFC au Tonkin (1928), administrateur des Verreries d'Extrême-Orient, liquidateur de l''Industrielle de Chimie d'Extrême-Orient (SICEO), à Haïphong.

La société, enfin, a commencé à assurer un service régulier sur la ligne Haïphong-Benthuy, grâce a son nouveau vapeur, le « Vincent-Davin ». Les premiers résultats de cette exploitation ont été satisfaisants.

La société a poursuivi son effort de rajeunissement de la flottille ; elle a condamné la plus grande partie de son matériel construit en bois, dont le complément sera retiré du service en 1931.

Par contre, elle a mis en service trois nouveaux remorqueurs, dont deux petits achetés d'occasion et en excellent état, et un remorqueur neuf construit sur place. Enfin, 8 nouveaux chalands et 4 nouvelles jonques représentant un tonnage global de 1.500 tonnes ont été construits par les ateliers de la société. Le programme de constructions nouvelles, commencé en 1928, est donc à peu près terminé. Les constructions futures seront limitées au remplacement du tonnage retiré du service et à l'extension éventuelle nécessitée par une augmentation du trafic.

Au point de vue immobilier, la société a acquis, au Tonkin, un terrain sur lequel elle fait construire ses magasins et bureaux.

L'ensemble des dépenses d'immobilisation faites au cours de l'exercice 1930 s'élève à 1.714.000 francs. Ces dépenses, qui ont été réglées aisément sur les disponibilités, n'ont pas affecté la trésorerie de la société, qui est largement assurée.

Les bénéfices de l'exercice, après amortissements, ressortent à 1.205.683 fr. 23

Hanoï
AU PALAIS

Cour d'appel (chambre civile et commerciale)
Audience du vendredi 4 décembre 1931
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 décembre 1931)

M. le premier président Morché est assisté de M. le conseiller Languellier et de M. le conseiller p.i. Narbonne.

……

2°) « Dong (ou Dang) thi Tam et autres contre Société anonyme de chalandage et de remorquage. »

La Cour déclare recevable en la forme l'appel interjeté par la dame Dong Thi Tam contre le jugement du tribunal de Haïphong du 27 mai 1931, confirme le dit jugement, condamne la dame Dong thi Tam en tous les dépens d'instance et d'appel. La dame Dong thi Tam avait assigné la Société anonyme de chalandage et de remorquage devant le tribunal civil de Haïphong en paiement de la somme de 5.000 piastres à titre de dommages-intérêts pour réparation du préjudice tant matériel que moral subi par elle du fait de la disparition de son mari, Tran van Khué, lors du naufrage de l'*Alcyon*, en octobre 1928.

La Cour a déclaré qu'il n'y avait aucune faute de la part de la Société qui s'était entourée de toutes garanties voulues avant de laisse: partir l'*Alcyon* sur la ligne Hanoï-Benthuy, que le capitaine avait demandé des renseignements à l'Observatoire sur la marche du typhon et que ces renseignements lui donnaient largement le temps d'arriver à bon port.

On se trouvait donc en face d'un cas de force majeure.

[Le mauvais rendement du portefeuille des Distilleries (SFDIC)]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 13 mars 1932)

[…] LE MÊME ACTIONNAIRE. — Chalandage et remorquage de l'Indochine. Cette société n'a aucun rapport avec la vôtre.

M. LE PRÉSIDENT. — Elle fait nos transports.

LE MÊME ACTIONNAIRE. — Vous êtes un client et non pas un fournisseur. Vous devez faire jouer la concurrence parmi les fournisseurs. En même temps, vous prenez une participation dans une autre société qui a pour objet les transports fluviaux [la Compagnie saïgonnaise de navigation, filiale des Messageries fluviales de Cochinchine] et qui va faire concurrence à l'autre.

La Société de chalandage et remorquage de l'Indochine n'a aucun rapport avec la vôtre et ne donne pas de dividende. […]

Société de chalandage et remorquage de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 mars 1932)

La légère diminution des recettes brutes globales en 1931 a été compensée par une réduction supérieure des dépenses d'exploitation, de sorte que les bénéfices seraient sensiblement du même ordre que ceux de l'exercice 1930, qui s'élevaient à 1.205.000 francs et avaient été affectés presque intégralement aux amortissements.

Pour une année de crise pendant laquelle les exportations de riz et de charbon ont été très réduites c'est un beau résultat. L'année 1932 semble devoir être beaucoup plus active quant aux transports de tous genres dans le pays et aux exportations à l'étranger.

CHALANDAGE ET REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*Le Journal des débats*, 21 mai 1932)

Le bénéfice de l'exercice 1931, avant amortissement, ressort à 1.376.633 fr. 09 contre 1.205.683 fr. 23. Après divers amortissements, il sera proposé à l'assemblée générale de reporter le solde créditeur de l'exercice, qui, augmenté du report de l'exercice précédent, s'élèvera à 294.029 fr. 51.

Société de chalandage et remorquage de l'Indochine
(*La Journée industrielle*, 14 juin 1932)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1931 présentant un bénéfice avant amortissements de 1.276.663 fr. 09.

Après amortissements et dotations aux réserves, le solde à répartir ressort à 284.206 fr. 20 qui, après prélèvement de la réserve légale, a été joint au reliquat antérieur de 24.033 fr. 61 et a été reporté à nouveau, soit au total 294 029 fr. 51.

L'assemblée a donné *quitus* de gestion à la Société financière française et coloniale, administrateur démissionnaire, et à la succession de M. Simoni, administrateur décédé. Elle a réélu MM. de Monplanet et Mathée, administrateurs sortants. Les actionnaires ont ensuite ratifié la nomination, faite à titre provisoire par le conseil d'administration, de M. Giscard d'Estaing [13] en remplacement de M. Simoni, administrateur décédé ; de

---

[13] Edmond Giscard d'Estaing (1894-1982) : père de Valéry Giscard d'Estaing, président de la République française (1974-1981). Inspecteur des finances, successivement directeur (1930), administrateur délégué (1932), président (1935) de la SFFC.

M. du Rostu [14] en remplacement de la Société financière française et coloniale, et de M. de Boysson en augmentation du nombre des administrateurs.

Société de Chalandage et remorquage de l'Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 juillet 1932)

……

Le rapport indique que, malgré le ralentissement de l'activité générale du Tonkin, l'adaptation des conditions de l'exploitation à la situation a permis de réaliser des résultats légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente. Il en a été de même à Tourane ; par contre, l'exploitation de la ligne maritime sur Benthuy a laissé encore des résultats assez médiocres par suite de la diminution du fret sur cette ligne et, surtout, de certaines charges exceptionnelles provenant d'améliorations et de grosses réparations réalisées sur le vapeur « Vincent-Dorin » qui assure le service. Au résumé, les bénéfices réalisés ont accusé ure augmentation de 71.000 francs sur l'année 1930.

Le Président a ajoute que les premiers renseignements reçus sur l'exercice en cours montrent des résultats nettement positifs.

Société de Chalandage et remorquage de l'Indochine
(*La Journée industrielle*, 14 juin 1932)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1931 présentant un bénéfice avant amortissements de 1.276.663 fr. 09.

Après amortissements et dotations aux réserves, le solde à répartir ressort à 284.206 fr. 20 qui, après prélèvement de la réserve légale, a été joint au reliquat antérieur de 24.033 fr. 61 et a été reporté à nouveau, soit au total 294 029 fr. 51.

L'assemblée a donné *quitus* de gestion à la Société financière française et coloniale, administrateur démissionnaire, et à la succession de M. Simoni, administrateur décédé. Elle a réélu MM. de Monplanet et Mathée, administrateurs sortants. Les actionnaires ont ensuite ratifié la nomination faite à titre provisoire par le conseil d'administration de M. Giscard d'Estaing en remplacement de M. Simoni, administrateur décédé ; de M. du Rostu en remplacement de la Société financière française et coloniale et de M. de Boysson [15] en augmentation du nombre des administrateurs.

Société de Chalandage et remorquage de l'Indochine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 juin 1932)

Les actionnaires de cette société, réunis en assemblée ordinaire le 13 juin, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing, président du conseil d'administration, ont. approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1931 qui accusent un solde

---

[14] Georges Levesque du Rostu (Ancenis, 1888-Paris-XIIIe, 1974) : docteur en droit, secrétaire général de la Société financière française et coloniale, son représentant dans de nombreuses filiales comme scrutateur, commissaire des comptes, administrateur.

[15] Joseph-Antonin-*Robert* de Boysson (1891-1970) : fils, frère, neveu et beau-frère de polytechniciens, polytechnicien lui-même, ingénieur principal du génie maritime. S'est précédemment occupé pour la SFFC de la relance des tramways de Hanoï et l'a représentée comme administrateur délégué des Verreries d'Extrême-Orient à Haïphong. Officier de la Légion d'honneur (1938).

bénéficiaire de 1.276.633 francs avant amortissements. Il a été décidé d'affecter une somme de 992 426 francs en amortissements et dotations diverses et de reporter à nouveau 204.029 francs.

L'assemblée a réélu MM. de Monplanet et Mathée, administrateurs sortants, et a confirmé la nomination aux mêmes fonctions de MM. Giscard d'Estaing, du Rostu et de Boysson.

Le rapport indique que, malgré l'inévitable ralentissement de l'activité générale du Tonkin, l'adaptation des conditions de l'exploitation à la situation a permis de réaliser des résultats légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente. Il en a été de même à Tourane. Par contre, l'exploitation de la ligne maritime sur Benthuy a laissé encore des résultats assez médiocres par suite de la diminution du fret sur cette ligne et, surtout, de certaines charges exceptionnelles provenant d'améliorations et de grosses réparations réalisées sur le vapeur le « Vincent-Dorin » qui assure le service.

Au résumé, les bénéfices réalisés ont accusé une augmentation de 71.000 francs sur l'année 1930.

Dans une brève allocution, le président, M. Giscard d'Estaing, a montré que la société s'est adaptée favorablement à la situation de crise ; si elle a vu diminuer ses recettes brutes, elle a restreint ses dépenses dans une mesure légèrement supérieure. C'est un résultat qui prouve la vitalité de la société et qui fait honneur à la sagacité de la direction locale. Quant à l'exercice en cours, les premiers renseignements montrent que les résultats acquis à ce jour sont nettement positifs. La situation de trésorerie est très aisée, les débiteurs sont en diminution, tandis que les comptes en banque sont en progression notable.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 novembre 1932)

AU TRIBUNAL. — Lê van Dau comparaît pour vol d'une feuille de laiton au préjudice de la S. A. C. R. I. C. Un mois de prison.

Annuaire Desfossés 1933, p. 479 :
SACRIC :
Conseil d'administration : .M. E. GISCARD D'ESTAING, CHONÉ, R. DAURELLE, P. GUESDE, R. MATHÉE, C. de MONPLANET, P. ROQUE, GEOFFROY, R. de BOYSSON, G. du ROSTU.

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 607 :
SOCIÉTÉ ANONYME DE CHALANDAGE ET REMORQUAGE DE L'INDOCHINE.
Transports maritimes et fluviaux
R. C. Haiphong A. 39,
6, boulevard Félix-Faure,
Adr. Tél. : « S. A. C. R. I. C. »
Téléphone n° 48.
Boîte Postale n° 105,
Code : Bentley's 5e édition,
Directeur : [Joseph] Javouray.

ÉTAT CIVIL
MARIAGES
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1933)

Haiphong. — M. Edgard Morand, sous-officier au 2e T. T., et Mlle Olga Ceccotto, fille du commissaire de la SACRIC.

Chalandage et remorquage de l'Indochine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 23 novembre 1933)

L'exercice 1932 de la Société de Chalandage et remorquage s'est traduit, malgré la crise, par un bénéfice net, avant amortissements, de francs 1.178.070,95.

Ce bénéfice a donné lieu à la répartition suivante :

1° Annuité d'amortissement portée à la réserve pour amortissement de la flottille : 777.696 francs 50 ;

2° Amortissement du mobilier (maintenu à 1 franc) : 8.270,78 ;

3° Amortissement du matériel et outillage de 10 % : 21.242,60 ;

4° Dotation à la réserve immobilière de 5 % : 92.700,15;

Total des amortissements 899.910 06

Ce qui fait ressortir le bénéfice net après amortissements et dotation aux réserves à 278.160 92

La dotation de 5 % à la réserve légale sur ce solde ressort à 13.908 04

Quant au reliquat de 264.252,88, le conseil a estimé prudent, en raison des circonstances générales et de la baisse des recettes constatée au début de l'exercice 1933, de ne pas le distribuer entièrement. Le dividende a été fixé à 1 fr.90 par action. Ce dividende, qui absorbe 190.000 francs, a permis d'apurer intégralement le compte des avances faites au Trésor au titre de la taxe de transmission. De la sorte, les actions au porteur ne touchent rien. Seules, les actions nominatives, qui ne sont pas assujetties à la taxe de transmission, bénéficient du dividende, sous déduction du simple impôt sur le revenu.

Le report à nouveau de l'exercice 1932 s'élève donc à 74.252 fr. 88 auquel s'ajoute le report antérieur qui était de 294.029 fr. 51 (soit au total : 368.282,39).

Sur l'activité de la société au cours de l'exercice, le conseil donne, dans son rapport, les précisions suivantes :

Vous ne serez par surpris d'apprendre que l'année 1932 a été marquée par une diminution sensible de nos recettes de tous ordres provenant à la fois d'une diminution du tonnage transporté et d'une baisse des prix de transport qui nous est imposée par la concurrence.

Notre affaire de Tourane fait cependant une heureuse exception ; les travaux pour la construction du chemin de fer Tourane-Nhatrang, dernier tronçon du Transindochinois, ont, en effet, donné à ce port un supplément d'activité contrebalançant et au delà la baisse de trafic qui aurait pu provenir de la dépression économique actuelle.

Grâce à des économies rigoureuses et à une compression de tous nos frais dans les limites compatibles avec une bonne exploitation et entretien parfait de la flottille, nous avons pu — malgré les circonstances défavorables — réaliser, pour l'exercice 1932, un bénéfice net avant amortissements de 1.178.070 fr. 95, inférieur de 100.000 francs à peine à celui de l'exercice 1931.

Nous avons continué à apporter tous nos soins à l'entretien de notre flottille dont le maintien en parfait état nous paraît indispensable pour assurer normalement le trafic. Au cours du dernier exercice, notre flottille, rajeunie à la suite de l'effort fait depuis 1928, à subi des modifications très peu importantes ; nous avons simplement

condamné cinq jonques en bois et deux pontons ; les jonques en bois n'ont pas été remplacées.

Le contrat de service postal subventionné assuré par nos chaloupes étant arrivé à expiration le 31 décembre 1932, nous avons, dans le courant de l'exercice, négocié son renouvellement avec les administrations intéressées. Nous n'avons malheureusement pu obtenir qu'un renouvellement partiel, la subvention étant maintenant limitée à la ligne côtière de Haïphong à Moncay ; nous continuons cependant l'exploitation de nos lignes sur rivière vers Dapcaù et Phu-Lang-Thuong, un meilleur aménagement du trafic maintenant libre nous ayant permis d'améliorer suffisamment les conditions d'exploitation pour contrebalancer en grande partie la suppression de la subvention qui y était affectée.

Le trésorerie, comme le montre le bilan ci-dessous, n'a cessé de s'améliorer.

Pour utiliser les disponibilités importantes, la société, qui a su se garder des placements hasardeux et des opérations aléatoires, a décidé de procéder au rachat de 20.000 actions. Les actionnaires ont été appelés à participer à l'opération. Le cours de rachat a été fixé à 57 francs.

L'action cote aujourd'hui 47 francs environ.

Voici le bilan et le compte de Profits et pertes au 31 décembre 1932

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1932

ACTIF	
Flottille	10.283 092 60
Immeubles	1.854.002 54
Mobilier	142.035 02
Matériel et outillage	212.426 13
Fonds de commerce	370.000
Approvisionnements	465.908 55
Débiteurs divers	1.107.977 01
Caisses et banques	2.087.378 13
Placements à court terme	499.321 60
Dépôts et cautionnements	68.608 50
Compte d'ordre	48.481 80
	17.142.231 88

PASSIF		
	Avant amortissements	Après amortissements
Capital	10.000.000	10.000.000
Prime sur augmentation de capital	814.066	814.066
Réserve légale	222.494	222.494
Réserve pour renouvellement de la flottille	2.895.296	3.672.992
Réserve immobilière	300.000	392.700

Amortissement du mobilier	133.763	142.034
Amortissement du matériel et outillage	121.238	142.480
Fonds d'assurance	650.000	650.000
Créditeurs divers	434.972	434.972
Provisions diverses	98303	98.300
Report à nouveau antér.	294.029	201 029
Profits et Pertes 1932	1. 178.070	278.160
	17.142.231	17.142.231

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux et charges diverses	353.432 55
Amort. de la flottille	777.696 50
Amort. du mobilier	8.270 70
Amortissement du matériel et outillage	21.242 60
Dotation à la réserve immobilière	92.700 15
Solde après amortissements	278.160 92
	1.531.503 50
CRÉDIT	
Bénéfice d'exploitation et produits divers	1.531.503 50
	1.531.503 50

1302
1er sept. 1933
(*Le Bulletin administratif du Tonkin*, 1933)

Arrêté transférant à M. Louis Carré, chef comptable de la S. A. C. R. I. C. à Haïphong, l'autorisation d'occupation temporaire d'une parcelle du domaine public maritime à Do-son, accordée à M. Lavergne. p. 2228

CHRONIQUE DE HAIPHONG
ACCIDENT AU BAC DE BINH-DONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 février 1934)

……
Le fleuve est assez large et, dans toutes directions, la vue porte assez loin. Si le patron du remorqueur du bac, un bien grand mot pour le petit mouille-c… qu'est cette chaloupe, avait eu tant soit peu de jugeote, il lui eût suffi de regarder tout simplement,

et il eut vu la chaloupe de la SACRIC. Et à moins d'être le dernier des crétins, il devait bien penser que la chaloupe à monoroue allait, à son passage, soulever d'énormes vagues, et qu'il était indispensable de surseoir au départ, ou tout au moins de faire signe au pilote de cette chaloupe pour lui demander de ralentir.

De son côté, le pilote de la chaloupe de la SACRIC, devait, c'était son devoir, ralentir, car il ne peut ignorer que la roue de la chaloupe créé des remous terribles aux sampans et surtout aux bacs chargés de passagers.

Espérons que l'enquête qui est ouverte délimitera la part de responsabilité de chacun.

……

Liste électorale des élections des délégués au
Conseil français des intérêts économiques et financiers du Tonkin
(*Le Bulletin administratif du Tonkin*, 1934, p. 1230-1459)

Haïphong

20	Audet, Georges	Sous-directeur de la Sacric	34	Haïphong
66	Bournique, Alfred	Employé à la société S.A.C R.I.C.	72	id
75	Brecard, Paul	Employé à la société S.A.C.R.I.C.	30	id
368	Le Gall Édouard	Chef d'atelier de la S. A. C. R. I.C.	49	id

---

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE & COLONIALE
Assemblée ordinaire du 4 octobre 1933 [et non 1934]
(Suite et fin)
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1er mars 1934)

[…] La Société anonyme de chalandage et de remorquage de l'Indochine, malgré les circonstances défavorables, a réalisé en 1932 un bénéfice du même ordre que l'année précédente. Elle a d'autre part conclu avec l'Administration un nouveau contrat en service postal remplaçant celui qui venait à expiration le 31 décembre 1932. La politique de prudence suivie par le conseil a régulièrement renforcé une situation de trésorerie déjà très aisée ; elle a permis à la société d'entreprendre avec succès l'opération de réduction de capital par rachats d'actions décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 1932, opération qui se poursuit actuellement avec notre concours dans des conditions avantageuses pour ses actionnaires. […]

Publicité

(*Europe Asia*, guide touristique et commercial, juin 1934, p. 54)

Chalandage et remorquage de l'Indochine
(*Le Temps*, 1er juin 1934)

Après amortissements, le solde disponible est de 100.389 francs contre 278.160 francs en 1932. Un dividende de 2 francs sera réparti.

CHALANDAGE ET REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 juin 1934)

Le diverses branches de l'activité sociale ont subi en 1933 une nouvelle régression : l'affaire de Tourane conserve cependant la situation privilégiée précédemment signalée et bénéficie du trafic supplémentaire résultant des travaux de construction du chemin de fer Tourane–Nha-Trang. Le conseil s'est attaché à poursuivre une politique d'économie et de compression des frais et la direction locale a appliqué une série de mesures qui ont donné des résultats intéressants.

Malgré ces efforts, le bénéfice net d'exploitation est en baisse notable sur celui de l'année précédente ; il ressort, avant amortissement, à 781.667 fr. 49. À ce chiffre vient s'ajouter un bénéfice de 648.596 fr. 90 sur rachat d'actions, et le report à nouveau de l'exercice précédent, soit 368.281 fr. 97.

Après dotation du fonds d'assurance, de la réserve pour renouvellement de la flottille, amortissements sur mobilier, matériel et outillage et affectation de 644.245 fr. comme annuité d'amortissement à la réserve pour renouvellement de la flottille, le solde disponible s'établit à 463.651 francs 54.

L'assemblée ordinaire des actionnaires, tenue le 18 juin, a approuvé les comptes ainsi présentés et a décidé la distribution de 3 fr. à chacune des actions de la Société en circulation ; le paiement en aura lieu à partir du 25 juin à raison de, net, 1 fr. 808 par action nominative et 1 fr. 668 par action au porteur.

M. du Rostu, administrateur sortant, a été réélu.

Chalandage et remorquage de l'Indochine
(*L'Information d'Indochine* 28 juin 1934)

Le bénéfice d'exploitation et les produits divers de l'exercice 1933 ont été de 1 million 149.402 francs contre 1.531.503 francs en 1932. S'y ajoutent 648.596 fr. de bénéfices exceptionnels provenant de la différence entre la valeur nominale et le prix d'acquisition de 15.000 actions de 100 fr. rachetées pour annulation.

Le bénéfice brut total se trouve ainsi porté à 1.797;993 fr., laissant, sous déduction de 367.734 fr. de frais généraux contre 353.432 fr., un solde créditeur, avant amortissements, de 1.430.264 francs contre 1.178.070 francs.

Le conseil proposera d'affecter aux amortissements et réserves, un total de 1.329.875 francs (contre 899.910), dont 1.198.940 francs à l'amortissement de la flottille, et de distribuer un dividende de 2 francs par action contre 1 fr. 90.

La société vient de conclure avec les Charbonnages du Tonkin un contrat aux aux termes duquel ils lui confient la totalité de leurs transports par eau et la gérance de toute leur flottille.

Au bilan au 31 décembre 1933, le capital est ramené de 10 millions à 8.500.000 fr. par suite du rachat et de l'annulation de 15.000 actions. Les réserves, amortissements et provisions, après répartition passeront de 6.148.977 à 7 millions 18.957 francs. Les immobilisations sont évaluées à 12.740.450 fr. contre 12.864.555 fr. A 624.972 fr. d'exigibilités courantes, répartition incluse, contre 658.419 f., s'opposent, non compris les cautionnements et les comptes d'ordre (63.944 fr.), 3.669.032 francs d'actif réalisable et disponible contre 4.160.585), comprenant 2 millions 345.584 fr. de liquidités et de placements à court terme contre 2.583.699 francs.

Société financière française et coloniale
Assemblée ordinaire du 16 avril 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 24 mai 1934)

[…] Malgré le ralentissement très sensible des affaires au Tonkin, la Société anonyme de chalandage et remorquage de l'Indochine reste nettement bénéficiaire, grâce à une gestion sévère et à la compression de ses dépenses.

Sa trésorerie est également très aisée. Cette société vient de conclure avec la Société française des charbonnages du Tonkin un nouveau contrat aux termes duquel celle-ci lui confie la totalité de ses transports par eau et la gérance de toute sa flottille.

La Société anonyme de chalandage et remorquage de l'Indochine poursuit l'opération de réduction de capital par rachat d'actions dont nous vous avions entretenus dans notre dernier rapport. Elle a pu effectuer, le 30 décembre 1933, une première réduction de 1.500.000 francs dans des conditions très avantageuses pour ses actionnaires. […]

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES ACTIFS DE
L'ASSOCIATION TONKINOISE DES ANCIENS COMBATTANTS (ATAC) (1935)

N° matricule	Nom et prénom	Profession	Adresse
1.273	Hémery (Henri)	S. A. C. R. I. C.	Hanoï
947	Javouray (Joseph)	Directeur S. A. C. R. I. C.	bd. Félix-Faure, Haïphong

Amicale tonkinoise des anciens combattants, *Annuaire*, 1935, p. 180

S.A.C.R. I.C.
SOCIÉTÉ ANONYME DE CHALANDAGE
ET REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
Direction : 6, bd Félix-Faure - HAIPHONG
Téléphone : 48

•

Succursale à
Tourane — CHALANDAGE TRANSIT
Agences à
Dap-Cau — M. DESBUTTES, Tél. 8
Phu-Lang-Thuong — M. BINH-KY, Tél. 5
Hongay — M. BARRON, Tél. 12
Service de passagers : tous les jours sur Hongay,
3 fois par semaine sur Mui-Ngoc,
Phu-Lang-Thuong et Dap-Cau
Service de remorquage et de chalandage
dans tout le Bas-Tonkin
Excursions en baie d'Along : par les grandes chaloupes monoroues confortables, sur demande trois jours à l'avance.
Service Haiphong - Bênthuy
Agence à Bênthuy : M. SALLE, Tél. 10

En baie d'Along. Léon Haffner, peintre de la marine. Max Cremnitz, imprimeur. Ligue maritime et coloniale, éditeur.

Coll. Olivier Galand

En baie d'Along. — Jonque et bateau de rivière. Léon Haffner, peintre de la marine. Max Cremnitz, imprimeur. Ligue maritime et coloniale, éditeur.

Chalandage et remorquage de l'Indochine
(*Le Journal des finances*, 15 février 1935)

La Société de Chalandage et de remorquage de l'Indochine, émanation du groupe Homberg, après avoir connu des débuts relativement faciles, a traversé, à partir de 1927, une crise qui, sans doute, lui aurait été fatale sans le concours qu'elle trouva auprès des Charbonnages du Tonkin. Ce concours se manifesta par une participation à l'augmentation du capital de 4 à 10 millions réalisée en 1929, et par l'octroi de contrats aux termes desquels la Société de Chalandage et remorquage recevait la gérance d'une partie de la flotte des Charbonnages du Tonkin, ainsi que la concession de la presque totalité de leurs transports par eau.

Par la suite, la chute du groupe Homberg amena les Charbonnages du Tonkin à renforcer leur contrôle et, en 1932, leurs représentants prenaient au conseil de l'entreprise la place [d'une partie] des délégués de la Société financière française et coloniale.

La Société de Chalandage et de remorquage de l'Indochine est donc, à l'heure actuelle, une subsidiaire [filiale] des Charbonnages du Tonkin, qui, depuis l'an dernier, lui confient la totalité de leurs transports par eau et la gérance de toute leur flottille. Cette source nouvelle d'activité est, d'ailleurs, venue à point pour compenser le non-renouvellement partiel du contrat de service postal assumé par la société jusqu'à fin 1932 et qui a entraîné, pour elle, la suppression d une partie de la subvention affectée à ce service.

Gérée avec prudence depuis sa prise de contrôle par les Charbonnages du Tonkin, la Société de Chalandage et remorquage a retrouvé, à partir de 1930, une exploitation assez largement bénéficiaire : les profits se sont établis. en moyenne à 1.200.000 francs de 1930 à 1932, mais la majeure partie de ces bénéfices a été consacrée à des amortissements. L'ère des répartitions, close depuis 1927, n'a été rouverte qu'en 1932 sur la hase de 1 fr. 90 par action, somme qui a été absorbée par l'arriéré dû au fisc.

En 1933, le conseil s'est fait autoriser à réduire le capital de 10 millions à 8.300.000 fr. par rachat d'actions en Bourse au cours maximum de 57 fr. En fait, l'opération, qui a pu être réalisée grâce aux abondantes disponibilités de la société, a permis de faire apparaître au bilan de fin 1933 un bénéfice comptable de 648.000 francs, provenant de la différence entre la valeur nominale et le prix de rachat des 15.000 actions de 100 francs rachetées pour annulation.

Y compris ce bénéfice exceptionnel, le profit global de l'exercice a atteint 1.430.000 fr., somme sur laquelle 1329.000 fr. ont été portés aux amortissements. Le dividende, fixé à 2 fr., n'a absorbé que 107.000 francs.

En poursuivant ainsi la réduction de son capital et l'amortissement de sa flotte, la Société de Chalandage et de remorquage a renforcé sa situation financière, qui, à fin 1933, n'était pas défavorable. On trouvait au bilan 7 millions d'amortissements et réserves, en regard de 12 millions d'immobilisations. À 490.000 fr. d'exigibilités, la Société opposait 2.345.000 fr. de disponibilités et 1.322.000 fr. d'actif réalisable.

Or le cours actuel de 50 fr. pratiqué sur l'action capitalise l'affaire à 4.250.000 fr., représentant un peu plus du quart de l'actif net d'engagements et six fois seulement le bénéfice d'exploitation proprement dit du dernier exercice. Ces titres devraient donc tendre, semble-t-il, à se rapprocher du pair de 100 francs.

Chalandage et de Remorquage de l'Indochine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 8 juin 1935)

L'exercice 1934 se solde par un bénéfice de 937.000 francs contre 1.430.264 fr.

Il s'y ajoute un report antérieur de 296.000 francs. Le conseil proposera à l'assemblée de maintenir le dividende à 2 francs par action.

Le bilan au 31 décembre présente peu de changements avec le précédent. La flottille figure pour 10.080.000 francs, en diminution de 31.000 francs et les immeubles, pour 2.009.000 francs en augmentation de 200.000 francs environ Les débiteurs divers s'élèvent à 873.000 fr. contre 912.000 francs et les approvisionnements à 451.000 contre 410.669 francs.

Il y a 1.765.000 francs en caisse et banques contre 1.851.249 francs et 834.000 francs de placement à court terme contre 494.335 francs. En regard , les créditeurs divers reviennent de 490.819 à 364.000 fr. Le fonds d'assurances passe de 406.097 fr. à 485.000 fr. et la réserve pour renouvellement de la flottille se monte à 4.694.000 fr. Par suite de rachats d'actions et de leur annulation décidée par l'assemblée extraordinaire du 18 mai 1933, le capital est ramené à 8.200.000 contre 8.500.000 fr.

Société financière française et coloniale
Assemblée générale ordinaire du 18 septembre 1935
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 octobre 1935).

[…] Société anonyme de chalandage et de remorquage de l'Indochine. — Cette société a souffert, aux cours de l'exercice, d'une réduction importante de son trafic due en partie au marasme des affaires de charbonnages, les exportations ayant été paralysées par une aggravation des tarifs douaniers à l'entrée en Chine.

La situation financière de la société n'en a pas moins été maintenue très saine grâce à une politique de compression et d'économie.

Cette situation a été également améliorée par le rachat en Bourse au-dessous du pair d'une partie du capital, opération qui a été rendue possible par l'aisance de la trésorerie. […]

Conseil du protectorat du Tonkin
Séance du jeudi 21 novembre 1935
ORDRE DU JOUR
(*La Volonté indochinoise*, 21 novembre 1935)

Demande d'occupation temporaire du domaine public à Vachay (Quang-Yên) formulée par la Société anonyme de chalandage et de remorquage de l'Indochine.

SOCIÉTÉ ANONYME DE CHALANDAGE & REMORQUAGE DE L'INDOCHINE

SIÈGE SOCIAL ET DIRECTION : BOULEVARD FÉLIX FAURE HAIPHONG

REGISTRE COMMERCE N° A 39, HAIPHONG

Télégr. SACRIC — Téléphone N° 48

HORAIRE HAIPHONG — HONGAY — MUI-NGOC

au 22 Novembre 1935

LIGNE HAIPHONG — MUI-NGOC

DÉPART
HAIPHONG : *Lundi - Mercredi - Vendredi* à **17 h.**
MUI-NGOC : *Mardi - Jeudi - Samedi* à **16 h.**

ARRIVÉE
HAIPHONG : *Mercredi - Vendredi - Dimanche* à **13h.15**
MUI-NGOC : *Mardi - Jeudi - Samedi* à **14.45**

ESCALES	ALLER Arrivée	ALLER Départ	ESCALES	RETOUR Arrivée	RETOUR Départ
HAIPHONG		17h.—	MUI-NGOC		16h.
QUANG-YÊN	18h.45	19.—	CHAPEAU-CHINOIS	18h.30	18.45
HONGAY	22.—	22.30	NUI-AN	19.40	19.50
CAMPHA MINES	1.—	1.15	POINTE-PAGODE	22.15	22.45
CAMPHA PORT	2.—	2.15	PORT-WALLUT	0.—	0.15
KÉ-BAO	4.15	4.30	CAMPHA PORT	4.—	4.15
PORT-WALLUT	6.15	6.45	CAMPHA MINES	5.—	5.15
POINTE-PAGODE	8.—	8.30	HONGAY	7.45	8.15
NUI-AN	10.30	10.40	QUANG-YÊN	11.15	11.30
CHAPEAU-CHINOIS	12.—	12.15	HAIPHONG	13.15	
MUI-NGOC	14.45				

LIGNE HAIPHONG - HONGAY

ESCALES	ALLER TOUS LES JOURS
HAIPHONG Départ	17h.—
QUANG-YÊN Arrivée	18.45
QUANG-YÊN Départ	19.-
HONGAY Arrivée	22.-

ESCALES	RETOUR TOUS LES JOURS
HONGAY Départ	8h.15
QUANG-YÊN Arrivée	11.15
QUANG-YÊN Départ	11.30
HAIPHONG Arrivée	13.15

N. B. — Ces heures ne sont qu'indicatives et ne doivent être considérées comme à peu près exactes qu'en ce qui concerne les ports extrêmes.

Coll. Olivier Galand
Horaire Haïphong—Hongay—Mui–Ngoc
au 22 novembre 1935

CONSEIL FRANÇAIS DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ANNAM
Année 1936
Liste des électeurs (1.201)
(*Bulletin administratif de l'Annam* 15 février 1936)

7° — Circonscription électorale de Tourane
68 Marternati Jacques Employé SACRIC Tourane
84 Ray Pierre Directeur SACRIC Tourane

EXCURSION DE L'ARMORICAINE DE HAÏPHONG EN BAIE D'ALONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 mai 1936)

L'excursion prévue par l'Armoricaine se présente sous les meilleurs auspices, et tout laisse prévoir qu'elle sera plus agréable encore que les années passées.

Il est rappelé que l'embarquement se fera au quai de la S. A. C. R. I. C. samedi 30 mai et que le départ s'effectuera à 22 heures précises.

Le comité prie les excursionnistes de se munir d'espadrilles, qui leur faciliteront la circulation dans les grottes.

Les retardataires sont prévenus qu'aucune inscription ne sera reçue après jeudi soir.

Société de Chalandage et de Remorquage de l'Indochine
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 23 juin 1936)

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1935 et voté le maintien du dividende à 2 francs par action. L'assemblée extraordinaire a constaté la réduction du capital de 10 millions de francs à 8 millions effectuée au cours des exercices 1933, 1934 et 1935 par le conseil par rachat en annulation d'actions.

Société coloniale de gérance et d'études
(*La Journée industrielle*, 25 juin 1936)

L'assemblée ordinaire, tenue le 22 juin à Haïphong, a approuvé les comptes de l'exercice 1935 se soldant par un bénéfice de 159.791 fr. formant, avec le report antérieure, un total disponible de 387.918 francs.

Le dividende a été fixé à 1 fr. 808 par action nominative et 1 fr. 660 par action au porteur.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a constaté la réduction du capital de 10 à 8 millions effectuée au cours des exercices 1933, 1934 et 1935 par le conseil par rachat et annulation d'actions en exécution des décisions de l'assemblée extraordinaire du 18 mai 1933. I.e conseil a été de nouveau autorisé à procéder au rachat et à l'annulation d'actions jusqu'à concurrence de 20 000 représentant 2 millions de francs de capital nominal. Les actionnaires pourront faire racheter leurs titres au prix de 52 fr. 50.

CHALANDAGE ET REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*Le Journal des débats*, 29 juin 1936)

L'assemblée extraordinaire, qui s'est tenue le 20 juin 1936, a autorisé le conseil à procéder au rachat à un prix de 53 fr. 50 par action, coupon n° 12 attaché, de 20.000 actions de la société au maximum représentant un capital nominal de 2.000.000 de francs ; les actions ainsi rachetées seront annulées. Les actionnaires auront la faculté de présenter leurs actions au rachat sans limitation de nombre.

Société financière française et coloniale
Assemblée ordinaire du 30 septembre 1936
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 14 novembre 1936)

[…] Société anonyme de chalandage et remorquage de l'Indochine. — Le redressement économique a été beaucoup moins sensible au Tonkin et en Annam où la société exerce son activité, qu'en Cochinchine. Par ailleurs, les taxes à l'importation en Chine sur les anthracites indochinois ont contribué à diminuer le trafic. L'exercice 1935

enregistre donc une réduction dans l'activité de la Société. La politique qui a été pratiquée permet cependant de réaliser des bénéfices, encore améliorés par le rachat en Bourse, au-dessous du pair, d'une partie du capital.

Les bénéfices, avant amortissements se sont élevés à 576.667 francs contre 937.471 fr. en 1934. Après affectation de 416.875 francs à des amortissements et réserves, il a été possible de distribuer un dividende de 2 fr. comme en 1935. La trésorerie est très aisée, ce qui a amené la société à décider le rachat du capital sur une nouvelle tranche de 2 millions de francs.

Une reprise sensible des affaires est à noter pour le premier semestre de l'année 1936. […]

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
LE « HAI-SANG » EST RETROUVÉ
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 octobre 1936)

Nous avons pu rejoindre le comprador du *Hai-Sang*, qui est arrivé à Haïphong par la voie de terre, grâce à des pêcheurs qui l'ont débarqué en un point de la côte, de la province de Ninh-Binh ; il nous a fait savoir que le navire, après la rupture de son arbre de manivelle, avait dérivé de plusieurs milles, et drossé vers l'entrée du Day, affluent du fleuve Rouge.

Là, il avait mouillé par 18 m de fond, en attendent du secours.

C'est le *Vincent-Davin,* de la Société SACRIC, qui l'a repéré, et pris en remorque pour le conduire à Haïphong.

Annuaire Desfossés 1937, p. 507-508 :

SACRIC :

Conseil d'administration : .M. E. GISCARD D'ESTAING, pdt ; P. ROQUE, v.-pdt ; CHONÉ, P. GUESDE, R. MATHÉE, C. de MONPLANET, R. de BOYSSON, Paul BERNARD [16], SFFC.

Commissaires aux comptes : Le François, Salmon.

ACCIDENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 janvier 1937)

Le 18 janvier, vers 16 heures, le cadavre du nommé Tran-trung-Lap, 40 ans, mécanicien, et celui de son fils, Tran trung Cuoc, 4 ans, victime de l'accident survenu le 12 janvier au remorqueur « Tay-An » de la SACRIC, ont été découverts dans la coupure de Haly, en face de la cimenterie, et ramenés sur la berge. Après constatations; les corps ont été transportés à la morgue.

M. le procureur de la République et M. le médecin de l'état civil ont été avisés.

Le même jour, à 19 h. 35, au cours d'un chargement de bois, sur le chaland n° 19 de la Société de Transport Maritimes, amarré à côte du s/s «Vincent Davin ».de la SACRIC, venant de Bên Thuy, deux jeunes indigènes nommes Hoang van Canh, 11 ans, fils du patron du chaland, et le nommé Ng. van Phi, 16 ans, domestique, ont été heurtés par un gros plateau de lim.

---

[16] Paul Bernard (1892-1960) : polytechnicien, inspecteur (1925), directeur général, administrateur délégué (1935), puis vice-président de la SFFC, président des Transports aériens intercontinentaux (1946-1960). Voir encadré.

Grièvement blessé à la tête, le premier enfant est décédé sur-le-champ.

Atteint également à la tête, mais moins grièvement, la seconde victime a été transportée à hôpital Indigène. Une enquête est ouverte.

ÉCHOUAGE EN MER
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 février 1937)

Par suite d'une avarie, le Vincent-Davin s'échoua sur la barre de Benthuy.

La position du Vincent-Davin n'offrait pas de danger immédiat au moment où le navire signalait l'événement.

Le *Verdun,* de la maison Sauvage, a tenté vainement pendant plus de sept jours de le déséchouer. L'équipage est en sécurité, mais on garde peu d'espoir de renflouer le navire.

(*Bulletin de la chambre mixte de commerce et d'agriculture du Centre et du Sud-Annam à Tourane*, 27 mars 1937)

Membre

Ray (Pierre), dir. SACRIC, Tourane.

CHALANDAGE ET REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*Le Journal des débats*, 29 avril 1937)

Les comptes de 1936 font apparaître une progression très marquée des bénéfices d'exploitation qui atteignent cette année, avant amortissement, 1.155.649 fr. contre 480.358 fr. en 1935.

Le bénéfice exceptionnel de 274.260 fr. réalisé par la société, à l'occasion du rachat au-dessous du pair de ses actions et de leur annulation, a servi intégralement à pratiquer des amortissements qui sont venus s'ajouter à 662.936 fr. d'amortissement prélevés sur les bénéfices normaux.

Après ces affectations, il reste un bénéfice distribuable de 492.172 fr. qui permettra au conseil de proposer la mise en distribution d'un dividende de 6 fr. par action de 100 fr.

Société financière française et coloniale
Assemblée ordinaire du 29 septembre 1937
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 30 octobre 1937)

[…] Société anonyme de chalandage et remorquage de l'Indochine. – L'amélioration très sensible du trafic, due notamment à la reprise des exportations de charbon et de maïs, s'est traduite par un accroissement important des recettes et bénéfices d'exploitation.

Les bénéfices nets, avant amortissements, s'élèvent à 1.152.648 fr. 91 contre 480.358 fr. 36 en 1936.

En outre, la société a réalisé un profit supplémentaire de 274.260 fr. 90 contre 96.308 fr. 55 l'année précédente par le rachat en Bourse d'actions en dessous du pair.

Après affectation des réserves et amortissement d'une somme de 937.197 fr. 80 contre 416 fr. 876 25 l'année précédente, il a pu être attribué aux actions un dividende de 6 francs contre 2 francs en 1935. Cette amélioration des résultats s'est poursuivie et accentuée durant les premiers mois de 1937. […]

Au Port autonome de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 décembre 1937)

……

Le conseil…a élu, à l'unanimité, M. Javouray président et M. Guillon [17], vice-président du conseil d'administration du port.

Annuaire industriel, 1938 [données antérieures à 1929 : voir plus haut] :

LES INTÉRÊTS COLONIAUX EN INDOCHINE
Société de chalandage et de remorquage de l'Indochine
AUGUSTIN HAMON,
LES MAÎTRES DE LA FRANCE,
T. 3, ÉDITIONS SOCIALES INTERNATIONALES, 1938,

[290 n] Une autre Compagnie qui, comme la précédente, est une bonne affaire, est la Société de chalandage et de remorquage de l'Indochine, entièrement entre les mains de la banque catholique, le Crédit industriel et commercial [en fait : de la SFFC]. Parmi les administrateurs, il y a M. Georges du Rostu dont le patronyme est Levesque, d'une famille nantaise dont il fut parlé dans les tomes I et II et précédemment.

Retour d'un ancien
(*Chantecler*, 10 février 1938, p. 4)

Nous avons appris avec plaisir l'arrivée en Indochine de M Paul Roque, industriel, président du conseil d'administration de la Société de chalandage et remorquage de l'Indochine.

Cette société de navigation a remplacé la société Roque, créée au Tonkin en 1884 par les oncles de M. Paul Roque qui, après avoir fondé à Saïgon la Société de navigation Roque et Larrieu, étaient partis pour la Chine. Lorsque la France décida l'occupation du Tonkin, MM. Roque frères amenèrent leurs chaloupes à Haïphong et elles transportèrent les troupes et les approvisionnements militaires.

L'*Agnès*, la plus belle de ces chaloupes, était commandée par M. Roque cadet. Elle faisait le service de Haïphong à Vinh par Thanh-hoa et c'était un plaisir d'y voyager en compagnie de son aimable capitaine.

---

[17] René Guillon : agent général des Messageries maritimes à Haïphong, vice-président de la chambre de commerce.

M. Roque aîné fut un jour capturé dans sa concession de Dôngtrieu, par les pirates qui exigèrent une forte rançon que leur porta M. Briffaud, décédé tout dernièrement en France.

M. Paul Roque avait quitté le Tonkin en 1924. Il y trouvera certainement d'heureux changements.

Nous présentons à Mme et M. Paul Roque nos meilleurs compliments de retour

---

Chalandage et remorquage de l'Indochine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 29 mars 1938)

La Société de Chalandage et remorquage de l'Indochine a réduit son capital de 7.400.000 fr. à 7.300.000 fr. par le rachat et l'annulation de 1.000 actions de 100 fr., sur les 74.000 existantes.

La Chambre syndicale des agents de change a décidé qu'à partir du 18 mars, les actions de ladite société ne seront plus négociables qu'au nombre de 73.000, pouvant être numérotées de 1 à 100.000, et en titres munis de l'estampille relative à la réduction du capital.

Chalandage et remorquage de l'Indochine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 9 juillet 1938)

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 24 juin, à Haïphong.

Le rapport qui lui a été présenté constate une notable amélioration du trafic, tant au Tonkin qu'en Annam, par suite de l'intensification des demandes de transport de charbon et de l'accroissement du tonnage de maïs.

Les bénéfices d'exploitation avant amortissements ressortent à 1.613.698 fr. 26 contre 1.155.649 fr. 11 en 1936.

Après affectation de 950.696 fr. 80 aux amortissements, réserves et fonds de prévoyance, le solde disponible ressort à 670.979 fr. 56 contre 492.712 fr. 41 en 1936.

L'assemblée a décidé la mise en paiement d'un dividende de 8 francs, à partir du 15 juillet 1938, contre un dividende de 6 francs l'année dernière.

La société S. A. C. R. I. C. s'installe
à Pnom-Penh
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 23 juillet 1938)

La Société de Chalandage et remorquage, si avantageusement connue au Tonkin où elle assure un service de transports fluviaux et maritimes entre Haïphong et l'intérieur du Tonkin et du Nord-Annam, va installer dans quelques jours une succursale à Pnom-Penh.

Cette société projette d'établir un service de gros chalandage entre le Cambodge et Saigon pour l'évacuation des produits cambodgiens, et en particulier pour les transports de paddy et de maïs.

On sait combien chaque année au moment du plein de la campagne d'août-septembre en particulier, nous avons des difficultés pour assurer une sortie rapide de nos maïs.

L'appoint que va nous apporter même le matériel de la S. A. C. R. I. C. sera précieux pour le Cambodge. Cette puissante société fait partie du groupe de la Société financière française et coloniale. Elle débutera cette année par un premier essai avec un premier arrivage de matériel qui est attendu incessamment, mais elle pense développer considérablement son exploitation pour les prochaines campagnes.

La S. A. C. R. I. C. va s'installer dans les locaux anciennement occupés par la Compagnie Saïgonnaise de Navigation, et sera, dès cette campagne, à la disposition des chargeurs cambodgiens.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES EN ANNAM

LES PROMOTIONS DU 14-JUILLET
(*L'Avenir du Tonkin*, 1er septembre 1938)

Dragon de l'Annam
Chevalier
Mattei Maurice, employé à la S. A. C. R. I. C. à Tourane (à titre exceptionnel)

Société financière française et coloniale
Assemblée ordinaire du 27 septembre 1938
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 octobre 1938)

[…] Société anonyme de chalandage et remorquage de l'Indochine. — L'amélioration constatée dans le trafic en 1936 s'est poursuivie au cours de l'année dernière, aussi bien au Tonkin qu'en Annam. La société a dû faire face à une hausse très importante des prix de la main-d'œuvre, des combustibles et des approvisionnements, qui n'a été que partiellement compensée par des majorations de tarifs. Cependant, l'accroissement du trafic a permis, tout en réalisant un bénéfice unitaire moindre, de porter les résultats totaux de l'exercice 1937, avant amortissements, à 1.613.698 francs contre 1.155.649 francs pour 1936.

Après affectation de 950.697 francs aux réserves spéciales et aux amortissements contre 937.197 francs en 1936, le dividende versé aux actionnaires a pu être porté à 8 francs par action de 100 francs, contre 6 francs pour l'exercice 1936 (qui avait bénéficié d'un important profit exceptionnel sur le rachat de titres en Bourse au-dessous du paix) et 2 francs pour l'exercice 1935.

La société a augmenté, se flottille. Au cours de l'exercice écoulé, elle a fait l'acquisition d'un remorqueur et construit onze chalands et elle a désarmé, pour vétusté, un remorqueur, une jonque et un chaland.

L'activité des transports habituels de la société marque un nouveau progrès dans le semestre de la présente année. […]

suite
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 octobre 1938)

[…] Le même actionnaire. — Une dernière question : n'y a-t-il rien à attendre de favorable en ce qui concerne la Société anonyme de chalandage et remorquage de l'Indochine, de la liquidation d'une société dont l'objet est analogue ? Je ne me

souviens pas du nom exact de cette société [Saïgonnaise de navigation et de transport*, filiale des Messageries fluviales de Cochinchine].

M. le président. — Nous sommes ici pour donner des renseignements sur les comptes et la gestion de la Société financière française et coloniale. Il est difficile de parler de la gestion de sociétés qui ont eu récemment leur assemblée générale et au cours desquelles il était naturel qu'on demandât à leurs dirigeants des explications sur leur gestion.

Toutefois, je puis vous dire que la Société de Chalandage et remorquage à profité de la situation que vous signalez, car elle a acquis de la liquidation en question un certain nombre de bateaux considérés comme les plus récents, et dans le meilleur état. Elle a actuellement commencé l'exploitation d'une ligne en Cochinchine alors que, jusqu'à présent, elle n'exerçait son activité qu'au Tonkin. […]

Liste électorale des élections des délégués au
Conseil français des intérêts économiques et financiers du Tonkin
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1939, p. 2091-2100)

PROVINCE DE QUANG YEN

87 Gironce Agent SACRIC 39 ans Vatchay

PROVINCE DE HAIPHONG

18 Babo Jean Chef d'atelier à la SACRIC 34 ans Haïphong
80 Carré Louis Chef comptable à la SACRIC 56 ans Haïphong
171 Dubois Maurice Auguste Employé à la SACRIC 31 ans Haïphong
214 Garnier Henri Transitaire à la SACRIC 25 ans Haïphong
282 Javouray Pierre Directeur de la SACRIC 49 ans Haïphong
454 Pietri Jean Capitaine à la SACRIC 30 ans Haïphong

Benthuy
Le renflouement du « Jade »
(*Chantecler*, 2 avril 1939, p. 6)

Voici environ deux semaines, le s/s *Jade*, de la SACRIC, capitaine Nicolai, s'échouait sur un ban de sable à la passe de Cua Hoi, malgré les importants dragages effectués l'été dernier. Le capitaine Nicolai ayant la réputation d'un excellent marin, l'incident peut laisser supposer que les difficultés ne sont pas encore aplanies pour les navigateurs qui fréquentent assidûment le port de Benthuy.

Le « Jade » fut considéré durant quelques jours comme perdu. Or, le 25 mars à 16 h., les efforts poursuivis en vue de son renflouement mettaient heureusement le navire à flot. Le porteur « Jean-Riquier », commandé par le capitaine Corbel, secondé par le capitaine Mattei, de Tourane, exerça une manœuvre habile, et le « Jade » fut sauvé, sans avarie. Il va pouvoir reprendre la mer normalement.

SAÏGON
Une affaire d'assurance
(*L'Avenir du Tonkin,* 11 avril 1939)

Le 11 mars dernier, un chaland transportant 22 tonnes de gazoil, destinées à MM. Babou et Mary, et assurées à la compagnie d'assurances « Le Phénix », coulalt à proximité du Nhabé. Le chargement était assuré pour une somme de 25.000 p

À la suite d'une assignation en référé devant la Cour, un expert, M. Bobéhier, a été nomme hier pour se rendre compte s'il est possible de sauver la cargaison qui se trouve à quelque 25 ou 30 mètres de fond, dit-on.

Si la cargaison ne peut être sauvée, les assurés demanderont à la compagnie d'assurances de régler le montant de la marchandise.

Pour l'instant, il faut attendre le rapport d'expertise.

Me Motais de Narbonne, qui a obtenu la désignation de cet expert, représentait hier devant la cour les intérêts de MM. Babou et Mary.

Me Dubreuilh occupait pour la compagnie d'assurances Le Phénix , et Me Séminel pour la Société de remorquage, la S. A. C. R. I. C.

Chalandage et remorquage de l'Indochine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière,* 24 juin 1939)

La société a enregistré, au cours de l'exercice 1938, une nouvelle et importante augmentation de son trafic. Elle a, par ailleurs, poursuivi un programme de développement de sa flottille et de ses installations à terre ; elle s'est, notamment, installée à Pnom-Penh dans le but d'effectuer des transports par eau entre cette ville et Saïgon.

Après d'importantes affectations aux comptes de provisions qui se trouvent ainsi accrus de 644.000 fr., l'ensemble des profits ressort à 2.430.000 fr. contre 1.964.000 fr., laissant, après déduction des « frais généraux et charges diverses », un résultat net avant amortissements de 1.999.559 fr. contre 1.621.676 fr.

Quoique les prélèvements sur ces résultats au titre des amortissements industriels et dotations aux fonds d'assurance soient largement supérieurs à ceux de l'année précédente et absorbent 1.290.313 fr. contre 950.979 fr., le solde créditeur de l'exercice permet de distribuer aux actions un dividende de 8 fr. brut, égal à celui de l'année dernière.

La « flottille » figure en augmentation de plus de 4 millions de franc et les « immeubles » de plus de 200 000 francs.

Après amortissements, la « réserve pour renouvellement de la flottille » ressort à 7 millions de francs, pour une valeur de la flottille de 14.148.000 fr.

Annuaire Desfossés 1940, p. 609 :
SACRIC :
Conseil d'administration : .inchangé.
Commissaires aux comptes : de Heaulme [18], Le François.

La session extraordinaire du Petit Conseil
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 28 juillet 1940)

---

[18] Marie-Thérèse Guidon-Lavallée, épouse de Roland de Heaulme de Boutsocq (1889-1974) : directeur de la Société agricole et forestière de Yên-My. Voir encadré.

Le Conseil français des intérêts économiques et financiers du Tonkin s'est réuni le 17 juillet en session extraordinaire, à la salle des commissions de la résidence supérieure, sous la présidence de M. le résident supérieur Rivoal.

Membres dudit conseil : MM. … [Joseph] Javouray…

Hanoï
Réception du Gouverneur général
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 septembre 1940)

M. Javouray, Directeur de la S.A.C.R.I.C.

PROTECTORAT DE L'ANNAM
Chambre mixte de commerce et d'agriculture de Tourane
Liste des électeurs français pour l'année 1940
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 15 novembre 1940)

1re partie : électeurs commerçants et industriels

113 Mattéi Maurice Employé de la SACRIC Tourane
146 Ray Pierre, Directeur de la SACRIC Tourane

LES GRANDES ASSEMBLÉES
La Commission mixte du Grand Conseil
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 décembre 1940)

Sont désignés comme membres de la commission mixte du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine, les notabilités dont les noms suivent :

Notabilités du Nord.
Membres suppléants français

Javouray, armateur à Haïphong

Chronique de Haïphong

Les obsèques de M. Bournique
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 janvier 1941)

Samedi matin, à huit heures, ont eu lieu les obsèques de M. A. I. Bournique, sympathiquement connu, aimé et estimé de tous. C'est encore un vieux Tonkinois qui disparaît, laissant un vide douloureux dans les rangs de plus en plus clairsemés de ceux qui ont contribué à faire de la colorie ce qu'elle est.

Sous le crachin mélancolique, ses parents et amis conduit à sa dernière demeure et le suprême « Requiescat in pace » semblait s'adresser aussi bien à celui qui allait dormir au d'un long sommeil paisible, qu'a un passé héroïque dont il avait connu la grandeur.

La famille conduisait le deuil et les cordons du poële étaient tenus par MM. Javouray, Blonde, Teuwens, Carré.

Après la réunion à la maison mortuaire, le cortège se rendit à la cathédrale où fut célébrée une grand'messe, et de là au cimetière.

Dans l'assistance on remarquait : MM. Hossenlopp, Cuny, le Dr Forest, Rochat, Platel, Laval, Gironce, La Carre, Gicquel, Cordum, Chipeau, Castanet, Lafontaine, Sarazi, Cardanot et bien d'autres dont nous nous excusons de ne pouvoir citer les noms ainsi que de nombreuses dames.

Nous adressons à tous ceux que ce deuil afflige nos bien sincères condoléances.

LES MÉDAILLÉS MILITAIRES
Liste des membres de la 190e section — Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 1er janvier 1941)

111961 Berger, Louis, Agent de la S.A.C.R.l.C., Vachay.

REMERCIEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 avril 1941)

Monsieur Louis Berger, de la Sacric à Vat-Chai (Hongay),
Mademoiselle Paulette Berger et la famille,
remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de
madame Louis BERGER
née Claverie
leur épouse, et mère, parente et toutes celles qui leur ont témoigné de la sympathie dans le deuil cruel qui vient de les frapper.

CHALANDAGE ET REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*Le Journal*, 26 octobre 1941)

Les comptes de l'exercice 1940 font apparaître un bénéfice de 2.906.131 francs contre 1 million 946.991 francs pour l'exercice précédent. Le conseil proposera à la prochaine assemblée la répartition d'un dividende de 11 fr. 50 par action contre 9 fr. 50.

Chalandage et remorquage de Indochine

Assemblée générale ordinaire du 11 janvier 1941
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 7 et 14 février 1942).

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément à la loi et aux statuts, pour entendre le rapport du conseil d'administration et ceux des commissaires, approuver s'il y a lieu les comptes de l'exercice social terminé le 31 dDécembre 1939 et statuer sur les questions à l'ordre du jour.

L'état de guerre nous a causé de nombreuses difficultés; notre directeur général a été mobilisé, heureusement sur place et pour peu de temps, mais nous avons été privés complètement des services d'autres agents pris par la mobilisation ; les approvisionnements n'ont pu être acheminés en Indochine qu'avec de longs retards ce qui a troublé de façon très sérieuse la construction de chalands en fer que rendait nécessaire le développement du trafic au Tonkin ; les travaux d'approfondissement de la passe de Benthuy n'ont pas été entrepris par l'Administration, si bien que l'accès de ce port reste précaire et dangereux. Nous avons fait tous nos efforts pour continuer aussi régulièrement que possible notre exploitation malgré ces circonstances contraires ; nous devons, à cette occasion, rendre hommage à l'activité et au dévouement de notre personnel en Indochine grâce auquel les transports de notre clientèle ont pu être assurés sans perturbations importantes.

Le trafic au Tonkin s'est maintenu cette année à un niveau intéressant, mais contrairement à notre attente, l'entreprise de batellerie que nous avions montée en Cochinchine en 1938 n'a pas donné de bons résultats.

En novembre 1939, nous avons dû prendre la décision d'arrêter cette exploitation. La liquidation a pu s'effectuer dans des conditions satisfaisantes ; les remorqueurs utiles au Tonkin vont être acheminés vers Haïphong ; les jonques ont été louées en attendant d'être vendues ; enfin un des deux vapeurs achetés pour la ligne de Benthuy et qui avait été envoyé en Cochinchine à été réquisitionné sur place par la Marine française.

Malgré l'échec de notre tentative en Cochinchine, le bénéfice ressort cependant cette année à fr. 1.946.991,25 comparable au bénéfice de fr. : 1.999.559,66 de l'année dernière.

Vous remarquerez que ce bénéfice a été obtenu en l'absence de « Revenus de Portefeuille » qui constituaient un poste important du compte de Profits et Pertes ; l'exécution de notre programme d'immobilisations nous a conduit, comme vous le savez, à réaliser dans le courant de 1938 nos placements à court terme et nous n'encaissons plus les revenus correspondants.

Nous avons augmenté cette année notre flottille par la construction de 4 chalands, de 3 jonques et d'un ponton ; nous avons, pendant ce temps, condamné pour vétusté 3 jonques, un chaland, un appontement. La valeur des unités condamnées a été supprimée du compte « Flottille » en même temps qu'elle était reprise à la «Réserve pour renouvellement de la flottille» qui s'est ainsi trouvée ramenée de fr. 7.010.334,53 à fr. 6.822.404,65.

Nous avons eu à supporter quelques pertes par suite d'accidents ; les sommes correspondantes ont été fournies par le « Fonds d'assurance » qui se trouve ramené de fr. 1.100.000. — à fr, 1.043.098,60.

Si vous êtes d'accord à ce sujet, nous prélèverons sur le bénéfice net de l'exercice la somme voulue pour reconstituer le «Fonds d'assurance » à 1.100.000 fr. Nous ferons les amortissements habituels sur le « Mobilier », le « Matériel et outillage » ; nous vous proposons enfin d'affecter 100.000 fr. à la « Réserve immobilière ».

Le bénéfice de l'exercice fr. 1.946.99 1,25

après les affectations suivantes:

1°) à la « Réserve pour renouvellement de la flottille » : 828 606,10

2°) à la « Réserve immobilière » : 100.000,00

3°) à l'amortissement du « Mobilier» (100 %) : 67.001,50

4°) à l'amortissement du « Matériel et outillage » (10%) : 27.161,65

5°) au «Fonds d'assurance » : 56.901,40

1.079 670 65

se trouve ramené à 867.320,60

L'application des statuts conduit aux attributions suivantes :

1°) 5% à la « Réserve légale » : 43.366,03

2°) 1er dividende de 8 fr. par action : 584.000,00

3°) 15 % au conseil d'administration : 130.098.09 757.464,12
reste 109.856,48
Sur cette somme, nous vous proposons de distribuer un dividende complémentaire de 1 fr. 50 par action 109.500,00
Le solde, soit 356,48
venant s'ajouter au report à nouveau antérieur 257 994,83
qui serait ainsi porté à 258.351,31

Si vous approuvez ces propositions, le dividende de l'exercice serait donc fixé à fr. 9,50 par action et ressortirait net :
par action nominative à 8 fr. 265
par action au porteur à. 7 fr. 1068
Le paiement du dividende serait effectué à partir du 1er février 1941 aux guichets de la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE, à Saïgon, et en France sur présentation des certificats nominatifs et pour les actions au porteur contre remise du coupon no 15.
M. P. BERNARD, administrateur sortant, est rééligible et accepte le renouvellement de son mandat. Nous vous proposons sa réélection.
Vous aurez également à nommer des commissaires ; conformément aux dispositions législatives et à fixer leur rémunération.
Comme vous le savez, l'un au moins d'entre eux doit faire partie des commissaires agréés par la cour d'appel de Hanoï.
Lors de votre dernière assemblée générale, vous avez donné à ceux de vos administrateurs qui en avaient besoin l'autorisa-tion prévue par la loi du 24 juillet 1867. Nous vous demandons de vouloir bien, connaissance prise du rapport spécial qui vous est présenté par MM. les commissaires, renouveler cette autorisation valable jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à examiner les comptes de l'exercice 1940.

*
* *

Rapport des commissaires aux comptes

Messieurs,
Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous nous avez confié dans votre assemblée générale du 23 juin 1939.
L'examen des registres et des documents sociaux nous a permis de constater la régularité des comptes et d'en vérifier la concordance avec le bilan qui vous est soumis.
……
De HEAULME
LE FRANÇOIS
……

Cinquième résolution

L'Assemblée générale nommé aux fonctions de commissaires, M. de HEAULME, inscrit sur la liste des commissaires agréés par la cour d'appel d'Hanoï, et M. GRÉGOIRE, agrée par la cour d'appel de Paris.
Leur mandat prendra fin à la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1940.
Chacun des commissaires aura la faculté d'accomplir seul son mandat en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque.
La rémunération qui sera allouée à chacun des commissaires est fixée à 3.000 francs.

LISTES DES ELECTEURS
Protectorat de l'Annam
CHAMBRE MIXTE DE COMMERCE ET D'AGRICULTURE DE TOURANE
Liste des électeurs Français pour l'année 1941
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 16 février 1942)

1re partie : électeurs commerçants et industriels
118 Mattéi Maurice Employé de la SACRIC Tourane
152 Ray Pierre Directeur de la SACRIC Tourane

CHALANDAGE ET REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*Le Temps*, 24 octobre 1942)

Les comptes de l'exercice 1941 font ressortir un bénéfice d'exploitation de 4.190.000 francs, auquel vient s'ajouter 1.437.000 francs de bénéfice sur vente d'unités de la flottille et 28.000 francs de revenus divers, soit un total de 5.655.000 francs contre 3.450.000 l'année dernière. Sur cette somme, 3.398.000 francs seront affectés aux amortissements et aux réserves. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale, qui doit se tenir le 10 novembre prochain à Vichy, de répartir un dividende da 16 francs brut par action contre 11 fr. 50 pour l'exercice précédent.

SOCIÉTÉ ANONYME DE CHALANDAGE ET REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
Société anonyme constituée en 1921
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1)

Objet : construction, achat, vente, location, armement et exploitation de tous navires, pontons et embarcations quelconques ; exploitation de toutes lignes de navigation et entreprises de transports maritimes et fluviaux, principalement dans les pays d'Extrême-Orient.

Siège social : Haïphong, boulevard Félix-Faure.

Capital social :7.300.000 fr. en 73.000 actions de 100 fr.

À l'origine, 185.000 $ en 1.850 actions de 100 $.

Porté en 1922 à 350.000 $ par création de 1.650 actions de 100 $.

Ramené en 1923 à 2.450.000 fr. par échange d'une action ancienne de 100 $ contre 7 actions nouvelles de 100 francs.

Porté en février 1924 à 4.000.000 fr. par création de 15.500 actions de 100 fr. dont 12.250 émises à 125 fr. et 3.250 à 150 fr.

En 1929 à 10.000.000 fr. par création de 60.000 actions de 100 fr. émises à 137 fr. 50.

Ramené en 1933 à 8.500.000 fr. par rachat et annulation de 15.000 actions.

Ramené en 1935 à 8.000.000 fr. par rachat et annulation de 5.000 actions.

Ramené en 1936 à 7.400.000 fr. par rachat et annulation de 6.000 actions.

Ramené en 1937 à 7.300.000 fr. par rachat et annulation de 1.000 actions.

Conseil d'administration : MM. GISCARD d'ESTAING [SFFC], président ; P[aul] ROQUE, vice-président ; CHONÉ, P. GUESDE, R. MATHÉE, C[hristian] de MONPLANET

[Charbonnages du Tonkin], R[obert] de BOYSSON [SFFC], P[aul] BERNARD [SFFC], Société financière française et coloniale [SFFC], Papillon [SFFC], [Pierre] Laurens [SFFC].

Année sociale : close le 31 décembre.
Assemblée générale : avant fin juin — 1 voix par 5 actions.
Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 8 % d'intérêt aux actions ; sur le surplus : 15 % au conseil, prélèvements facultatifs pour le fonds de prévoyance, le solde aux actions.
Inscription à la cote : marché officiel au comptant : actions.

Exercices	Bénéfice net	Dividende brut		Cours des actions	
		total	par action	plus haut	plus bas
	milliers de fr.	milliers de fr	fr.	fr.	fr.
1937	1.622	584	8	105	69,25
1938	2.000	584	8	114	64,25
1939	1.947	693	9,5	125	90
1940	2.906	839	11,5	—	—
1941	4.861	1.168	16	—	—

CHALANDAGE ET REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*Le Journal*, 16 août 1943)

Les comptes de l'exercice 1942 feront ressortir un bénéfice d'exploitation de 4.366.000 fr. auquel vient s'ajouter 105.000 francs de revenus divers, formant un total de 4.471.000 (contre 5.655.000) ; l'année dernière, un bénéfice exceptionnel réalisé sur la vente d'unités de la flottille avait porté le total à 5 655.000 francs.

1er octobre 1943
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1943 p. 1136)

par la S.A. C .R.I. C. et M. Couteau [19]

Vu les arrêtés 2850-D, 2851-D du 13 Août de M. le Gouverneur Général.
À compter du 10 Septembre 1943, les prix maximum du sucre provenant de Tuy-Hoa [20] et de Hiêp Hoa [21] sont fixés uniformément pour tout le Tonkin :
en gros les 100 kg86 $ 40
aux utilisateurs les 100 kg 91 $ .00
vente aux consommateurs le kg 0,95

Chalandage et remorquage de l'Indochine

[19] Albert Couteau : associé de la maison Nam-Long.
[20] De la Société sucrière d'Annam.
[21] Des Sucreries et raffineries de l'Indochine.

(*Le Journal*, 24 janvier 1944)

Les résultats d'exploitation pour les dix premiers mois de l'exercice 1943 ressortent à 8.967.000 fr. contre 3 millions 369.000 fr. pour la période correspondante de l'exercice précédent..

Commission provinciale de conciliation de Tourane
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1er février 1944)

VILLE DE TOURANE
Patrons européens ou assimilés

MM. Ray Pierre, directeur de la Société anonyme de chalandage et de remorquage de l'Indochine à Tourane, membre titulaire

Ouvriers européens ou assimilés

Mattei Maurice, contremaître à la Société anonyme de chalandage et de remorquage de l'Indochine à Tourane, membre suppléant

---

CHALANDAGE ET REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*Le Journal des débats*, 3 août 1944)

L'assemblée du 25 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1943, soldés par un bénéfice d'exploitation de 10.573.639 fr. (contre 4.366.000), auxquels viennent s'ajouter 303.562 fr de bénéfice sur cession d'immobilisations et 3.293.723 francs de produits du portefeuille, formant un total de 14.169.926 fr. (contre 4.471.000).

Après déduction de 1.641.746 francs de frais généraux, le solde créditeur avant amortissement s'établit à 12.528.179 fr.

Après dotation des postes de prévoyance et des amortissements, le solde bénéficiaire net ressort à 3.079.473 francs

L'assemblée a fixé la dividende brut à 30 francs (contre 16 francs).

Société financière française et coloniale
Assemblée générale ordinaire du 8 décembre 1944.
Exercice1943
(*Les Assemblées générales*, 1944, p. 447-451)

INDOCHINE

Société anonyme de Chalandage et remorquage de l'Indochine. — Cette société a subi des pertes matérielles importantes du fait de la guerre : l'immeuble qui abritait le siège social et les bureaux, à Haïphong, a été détruit au cours d'un bombardement aérien ; l'immeuble de Tourane a été légèrement endommagé ; plusieurs unités de la flottille ont été perdues, dont le caboteur « Béryl », porté disparu sous réquisition. Néanmoins, la Société a pu assurer un trafic important.

Le bénéfice d'exploitation de 1943 s'est élevé à 10.573.000 fr. ; il est venu s'v ajouter un « bénéfice sur cession d'immobilisation » de 302.000 fr. et 3.293.000 fr. de produits du portefeuille.

Le bénéfice avant amortissements est ressorti à 12.528.000 fr. Les amortissements et provisions ont absorbé 9.448.000 fr. Un dividende de fr. 30 brut par action a été mis en paiement contre fr. 16 pour l'exercice précédent.

Annuaire Desfossés 1945, p. 628 :
SACRIC :
Conseil d'administration : .M. E. GISCARD D'ESTAING, pdt ; P. ROQUE, v.-pdt ; CHONÉ, P. GUESDE, R. MATHÉE, C. de MONPLANET, R. de BOYSSON, Paul BERNARD, SFFC, P. PAPILLON, J. MALÉZIEUX-DEHON.
Commissaires aux comptes : de Heaulme, Grégoire ; suppl., M. Coutelle.

Annuaire Desfossés 1948, p. 668 :
SACRIC :
Inchangé.

L'« Albatros » est arrivé
(*L'Entente*, 31 décembre 1949)

Apres un voyage mouvementé mais durant lequel il prouva ses qualités de navigabilité, l'*Albatros,* la nouvelle chaloupe de la SACRIC, est arrivée jeudi à midi, au port de Hongay, venant de Hongkong, via Hainan et Hongay.

Elle avait notamment à son bord, depuis Hongay, M. de Gaspéris, directeur de la SACRIC ; depuis Hongkong, M. Autarec [Arhantec], le sympathique chef des chantiers de cette compagnie.

Après son dédouanement, il sera procédé, ces jours prochains, à la toilette du nouveau bateau que la SACRIC compte mettre en service vers la fin de janvier sur la ligne Hongay, Campha-Port, Tien-Yen, qu'elle compte aussi utiliser pour des croisières, notamment en baie d'Along.

Coll. Olivier Galand
Baie d'Along. — Échappée de la grotte de la Surprise (aquarelle)
(Établissements Blanche-Neige, Hanoï. Cliché Agence des colonies)

SOCIÉTÉ ANONYME DE CHALANDAGE ET DE REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 janvier 1950)

À la réunion d'information tenue ce matin et qui résumait, pour les actionnaires métropolitains, l'assemblée ordinaire, tenue à Haïphong le 27 décembre, concernant l'exercice 1948 de la société, et en réponse à un actionnaire, le président, M. Giscard d'Estaing, a déclaré que les résultats de l'exercice 1949 sont au moins aussi satisfaisants que l'exercice sous revue, sinon supérieurs, grâce surtout au dévouement de la direction locale utilisant au mieux le matériel de la société.

Parlant de l'activité mobile de la société, le président a [précisé] que l'état de la flottille au 31 décembre 1949 était la suivante, comparativement à 1948 :

À Haïphong : 9 remorqueurs totalisant 1.534 CV (contre 4 de 734 CV), 32 chalands d'une capacité de 4.950 tonnes (contre 28 de 4.350 tonnes) ;

À Tourane : 2 remorqueurs totalisant 595 CV et 12 chalands totalisant 1.400 tonnes (contre 8 de 1.200 tonnes) ; caboteurs : 2 unités de 1.800 tonnes (contre une unité de 400 tonnes).

L'équipement de la société peut être considéré comme rétabli à sa capacité d'avant-guerre, en ce qui concerne les remorqueurs et les caboteurs, le tonnage des allèges actuellement à flot satisfaisant aux besoins. Parlant de l'activité des chantiers : ils ont sortis en 1949 6 chalands.

Les avances sur Dommages de Guerre se sont élevés à 5.650.000 piastres, dont 1.650.000 en 1949. Ces sommes sont à rapprocher des dépenses effectuées par la

société en Indochine pour sa reconstruction, qui se sont élevées à 10.500.000 piastres, dont 3.500.000 en 1949 (sans compter l'achat d'un immeuble et le remplacement d'un caboteur).

Dans son rapport, le conseil souligne qu'en 1948, le trafic de la société s'est maintenu et consolidé dans la région côtière : 21 chalands canadiens et un remorqueur ont été donnés en gérance à la société par l'Administration indochinoise, et un remorqueur a été acheté en France.

Les ateliers de construction, malgré une pénurie de tôles et cornières, ont pu porter à quatre la construction des chalands construits depuis la guerre. Le conseil espère suivre en 1949 la construction de douze chalands.

Grâce à la mise en service du *San-David*, caboteur de 400 tonnes, et à la mise en service, le 23 mars 1949, d'un nouveau caboteur de 1.400 tonnes, le *Lézardrieux* (en remplacement du *Béryl*, coulé pendant la guerre), la société a pu reprendre sa place dans le transport par cabotage.

Les versements de dommages de guerre ont atteint, en 1948, 4 millions de piastres, plus 77 millions de francs (à valoir sur l'indemnité du *Béryl*). Ces deux sommes figurant au bilan sous la rubrique « Avance sur dommages de guerre » pour 8.529.411 piastres.

Le bénéfice de l'exercice s'est élevé à 4.153.775 piastres. Après 3.295.660 piastres affectés aux amortissements et provisions divers il a été distribué un dividende de 10 piastres brut payable depuis le 16 janvier, coupon n° 20) à la Société financière pour la France et Pays outre-mer.

Catherine HODEIR,
Stratégie d'Empire : le Grand patronat colonial face à la décolonisation,
Paris : Éd. Belin, 2003, p. 156.

Avec également la collaboration d'Étienne Denis, « afin de s'adapter au transport de matériel de guerre à Tourane, la Sacric et la maison Denis Frères ont créé, la Société d'acconage du port de Tourane en mai 1950. ».

SOCIÉTÉ ANONYME DE CHALANDAGE ET DE REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 juillet 1950)

L'assemblée générale ordinaire, qui [s'est] tenue au siège social, à Haïphong, le 17 juillet 1950, a approuvé les comptes de l'exercice 1949.

Le bénéfice brut s'est élevé à 8 millions 43.683 $ contre 4.153.775 $ l'an dernier. Après affectation aux amortissements, provisions et réserves de 6 millions 752.369 $ contre 3.295.660 $, le bénéfice net pour l'exercice 1949 ressort à 1.291.313 contre 8.858.114.

Le dividende de 15 piastres par action (contre 10 $ au titre de l'exercice 1948) sera mis en paiement à partir du 26 juillet aux caisses de la Société financière pour la France et les Pays d'Outre-Mer à Saïgon et à Paris, 23, rue de l'Amiral-d'Estaing, à raison de 12 $ net pour les actions nominatives et de 11,87 $ pour les actions au porteur.

AEC 1951-1056 — Société anon. de chalandage et de remorquage de l'Indochine (SACRIC)

6, boul. Félix-Faure, HAIPHONG (Nord Viet-Nam).

Siège administratif : 23, rue de l'Amiral-d'Estaing, PARIS (16e).

Capital. — Société anon., fondée en avril 1921. Capital réduit par rachat d'actions à 730.000 piastres I. C. à fin 1937.

Dividendes. — 1948 : 10 p. ; 1949 : 15 p.

Objet. — Transports maritimes et fluviaux, remorquage, transports par allèges.

Conseil. — MM. Giscard d'Estaing, présid. ; Paul Roque, vice-présid. ; Paul Papillon, admin. dél. ; Paul Bernard, Pierre Guesde [Bq Indoch.], Jean Malezieu-Dehon, Christian de Monplanet, R[obert] de Boysson [1890-1970], Société financière pour la France et les Pays d'outre-mer.

Coll. Olivier Galand

TOURANE • CENTRE VIET-NAM 14-3-1951
EXP : DO TRACH QUANG S.A.C.R.I.C., TOURANE
ÉTABLISSEMENTS SARDA
No 21, avenue CARNOT
BESANÇON

SOCIÉTÉ ANONYME DE CHALANDAGE ET REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 novembre 1951)

La Société anonyme de chalandage et remorquage de l'Indochine convoque ses actionnaires au siège social, à Haïphong. le 17 décembre 1951.

1) En assemblée ordinaire pour l'approbation dos comptes de l'exercice 1950.

L'adoption des propositions du conseil d'administration entraînera la création d'une « réserve spéciale de réévaluation » de $ 8.258.434 et d'une « réserve extraordinaire » de $ 7 500000, celle-ci par prélèvement d'un égal montant sur les « provisions diverses ».

Le « fonds d'assurance » serait porté à $ 3.500.000.

Apres affectation de $ 7.039.837 aux amortissements et provisions diverses, à le bénéfice net de l'exercice ressortirait à $ 2.158.719.

Le conseil proposera la mise en paiement d un dividende brut de 25 piastres par action, contre 15 piastres pour l'exercice 1949.

2) En assemblée extraordinaire en vue d'une augmentation de capital social par incorporation de réserves.

Si les proposions du conseil sont adoptées, le capital social serait porté de 730.000 piastres à 14.600.000 piastres par incorporation de réserves et par élévation du nominal des actions de dix piastres à deux cents piastres.

[ÉTUDE DE VALEURS]
TRANSPORTS
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 janvier 1952)

La SOCIÉTÉ DE CHALANDAGE ET DE REMORQUAGE DE L'INDOCHINE assure les transports sur le réseau fluvial du Bas-Tonkin. La SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE CHARBONNAGES ET DE MINES, les CHARBONNAGES DU TONKIN lui confiant la totalité de leurs transports par eau. Elle gère les intérêts de la SOCIÉTÉ NOUVELLE DE PHOSPHATES DU TONKIN* et assure au Tonkin la représentation des SUCRERIES ET RAFFINERIES D'INDOCHINE. Elle est devenue, à Tourane, agent de la COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES. L'exercice 1950 s'est soldé par un bénéfice de 2.158.719 piastres c. 1.291.313. Dividende brut : 25 piastres c. 15. Une assemblée extraordinaire, convoquée pour l'augmentation du capital de 730.000 à 14.600.000 piastres par incorporation de réserve et élévation du nominal des actions de dix à douze cents piastres, n'a pu se tenir encore, faute de quorum.

Dernier cours : 2.300.

Écho
(*L'Entente*, 15 mars 1952)

— Nous apprenons le départ de Haïphong à destination de la métropole par le « Constellation » régulier d'Air France de dimanche :

de M. de Gaspéris, directeur de la SACRIC, pour un court séjour à la métropole

……

Société financière pour la France et les Pays outre-mer (SOFFO)
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juillet 1952)

Filiales

La Société de Chalandage et de Remorquage de l'Indochine a réussi à maintenir son potentiel d'activité malgré les difficultés qu'elle a rencontrées au cours des derniers mois pour s'approvisionner en produits sidérurgiques nécessaires à l'entretien de son matériel et à la construction de chalands neufs. La reconstitution de la flottille est maintenant suffisamment avancée pour satisfaire aux besoins locaux.

Annuaire Desfossés 1953, p. 490 :

Chalandage et remorquage de l'Indochine.

Conseil : E. Giscard d'Estaing, président ; P. Roque, vice-président ; P. Papillon, adm.-d. ; P. Guesde, C. de Monplanet, R. de Boysson, P. Bernard, Société financière pour la France et les Pays d'Outre-Mer, J. Malezieux-Dehon, R. de Nicolay.

Commissaires aux comptes : MM. de Heaulme, Grégoire ; suppléants M. Goutelle, de Montety.

Mariage
(*L'Entente*, 21 février 1953)

— Mercredi dernier, 11 février, a été célébré le mariage de Mlle Maryse Alary, professeur au collège Henri-Rivière, fille de Mme et de M. Germain Alary, ancien commissaire de police adjoint de Haïphong et ancien hôtelier de notre ville, avec M. Henri Peiffert, officier de Marine marchande, commandant du « Anthyme-Dupré [22] », ancien FFL.

À la délégation, à 10 heures, M. Thierry, adjoint du délégué régional, reçut le consentement des nouveaux époux. Les témoins étaient : pour la mariée, M. Yves Arhantec, chef des chantiers de la Sacric ; pour le marié, M. l'administrateur Bourgois, chef du centre d'Haïphong de l'Inscription maritime.

Dans la soirée, à 17 heures, en la cathédrale, le R. P. Lopez procéda à la bénédiction nuptiale des nouveaux mariés en présence d'une assistance sympathique composée de nombreux amis.

La mariée, dans une superbe robe de dentelle banche, fut conduite à l'autel par M. Arhantec et le marié par Mme Balandras, de Nam-Dinh. La cérémonie, simple et émouvante, fut relevée par un « Ave Maria » de Gounod, interprété au violon par M. Gontran.

Elle fut suivie, au domicile de M. Arhantec, 18, rue de la Marine, d'un lunch excellent qui se déroula dans une atmosphère de vive cordialité et au cours duquel M. et Mme Peiffert furent chaleureusement félicités.

SOCIÉTÉ ANONYME DE CHALANDAGE ET DE REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 décembre 1953)

---

[22] L'*Anthyme-Dupré* (du nom du fondateur de la Cotonnière du Tonkin) était un L.C.M. (landing craft mechanized).

Les comptes de l'exercice 1952 vont être soumis à l'assemblée générale ordinaire convoquée à Haïphong le 12 décembre. Ils font état d'un bénéfice brut de 18.951.831 piastres indochinoises.

Après 6.141.962 piastres I.C. d'amortissements et 4.154.967 piastres I.C. de provisions diverses, le bénéfice net ressort à 3.654.902 piastres I.C. (contre 2.945.009 pistées I.C. pour 1951).

Le conseil proposera de fixer le dividende à 40 piastres I.C. brut (34 piastres I.C. pour l'exercice 1951) et de reporter 92.720 piastres I.C.

Nous rappelons qu'un acompte de 34 piastres I.C. brut a été mis en paiement le 28 août 1953 ; le paiement du solde, soit 6 piastres I.C. par action. serait effectué à partir du 18 décembre 1953 (coupon n° 25).

Au cours de l'exercice sous revue, l'activité s'est maintenue à un niveau satisfaisant, la flottille s'est accrue de 7 chalands neufs construits par les chantiers de la Société. Un caboteur de 2.350 tonnes de port en lourd a été acquis pour remplacer le « Vega » de 1.400 tonnes perdu en avril 1952. Un chaland a été perdu au cours d'un convoi pour le compte de l'armée.

Les résultats de la Société d'acconage du port de Tourane, dans laquelle la S.A.C.R.I.C. a une participation de 50 %, ont marqué une progression intéressante.

SOCIÉTÉ ANONYME DE CHALANDAGE ET DE REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 juillet 1954)

Les comptes qui seront soumis à l'assemblée, convoquée à Haïphong le 24 juillet, font apparaître un bénéfice brut de 12.708.440 piastres.

Après 9.057.890 piastres d'amortissements, le bénéfice net de l'exercice s'établit à 3.650.550 piastres, sensiblement égal à celui de 1952 (3.654.902 piastres).

Le conseil proposera la mise en paiement d'un dividende de 40 piastres brut, égal au précédent.

Chalandage et Remorquage de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juillet 1954)

L'assemblée ordinaire s'est réunie valablement le 24 juillet à Haïphong et elle a approuvé les comptes de l'exercice 1953.

Malgré les immobilisations prolongées des caboteurs qui ont dû subir des réparations dans le courant de l'exercice 1953 et malgré les retards dans le réajustement des tarifs à la suite de la dévaluation de la piastre survenue en mai 1953, les résultats accusés sont du même ordre que ceux de 1952 et ont permis de maintenir le dividende à 40 piastres brut par action.

Sur un bénéfice brut I.C. $ 12.7000.000, il a été porté IC. $ 9.000.000 aux amortissements.

Le conseil fixera ultérieurement la date de répartition du coupon.

Société financière pour la France et les Pays d'Outre-Mer (S. O. F. F. O.)
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 juin 1955)

Participations

SOCIÉTÉ ANONYME DE CHALANDAGE ET DE REMORQUAGE DE L'INDOCHINE. — L'assemblée relative à l'exercice 1953 s'est tenue à Haïphong le 24 juillet 1954. Le bénéfice net s'est élevé à 3.650.000 piastres (chiffre presque identique à celui de l'exercice précédent) après affectation de 9 millions de piastres aux amortissements et provisions. Le dividende brut a été maintenu à 40 piastres.

Société anon. de chalandage et de remorquage de l'Indochine (SACRIC)
[Desfossés 1956/463]

S.A., avril 1921.

Giscard d'Estaing (Edm.)(1894-1982)(Insp. finances), 238 (CFOA), 239 (CFI), 294 (Créd. hypo. Indoch.), 305 (pdt SOFFO), 435 (TAI), 463 (pdt Chalandage et remorq. Indoch.), 472 (CIM), 986 (Lorraine-Lunéville), 1252 (Carbone-Lorraine), 1305 (Thomson-Houston), 1438 (Phosphates Tonkin), 1725 (Malg. cult.), 1788 (Plantes à parfums Madag.), 1819 (Bergougnan), 1982 (COSUMA), 1998 (ph Sucr. et raff. de l'Indoch.), 2199 (Pap. Indoch.).

Roque (Paul), 463 (v.-pdt Chalandage et remorquage de l'Indochine).

Papillon (Paul), 463 (adm.-dir. Chalandage et remorquage de l'Indoch.), 1462 (pdt Verreries Extr.-Orient).

Bernard (*Paul* Henri)]1892-1960][Ép. Elsa Bonnaffé. Polytechnicien], 305 (v.-pdt SOFFO), 435 (pdt TAI), 463 (Chalandage et remorquage de l'Indochine), 629 (Études et exploit. minières de l'Indochine), 734 (Équatoriale de Mines), 899 (Laminoirs à froid de Thionville), 1438 (Phosphates du Tonkin), 1679 (Soieries F. Ducharne), 1746 (Optorg), 1796 (Sangha-Oubangui), 1805 (pdt Caoutchoucs Indochine), 1811 (Indoch. de cult. tropicales), 1844 (Plantations indoch. de thé), 2055 (Lesieur-Afrique-Casablanca), 2056 (Lesieur-Afrique-Dakar), 2173 (La Rochette), 2178 (CENPA), 2199 (pdt délégué Papeteries de l'Indoch.).

Boysson (Robert de)[ép. Simone Clarke de Dromantin], 463 (Chalandage et remorquage de l'Indochine), 1008 (Chaudronnerie indus. de Bezons).

Malézieux-Dehon (Jean)(fils d'André Malézieux et de Marthe Dehon), 463 (Chalandage et remorquage de l'Indochine), 1998 (comm. cptes Sucr. + raff. Indoch.).

Monplanet (Christian de), 463 (Chalandage et remorquage de l'Indochine), 555 (Charbonn. du Tonkin).

Durand-Reville (Luc)[1904-1998], 463 (Chalandage et remorquage Indochine), 1650 (pdg Éts R. Gonfreville), 1731 (CICA), 1732 (pdg SHO), 1746 (Optorg), 1748 (Peyrissac), 1796 (CFSO).

SFFC.

Heaulme (de), 463 (comm. cptes Chalandage et remorquage Indochine).

Grégoire (A.), 463 (comm. cptes Chalandage et remorquage Indochine), 737 (comm. cptes Mines d'or du Pek, Yougoslavie), 1438 (comm. cptes Phosphates Tonkin).

Fiduciaire d'Indochine, 463 (comm. cptes Chalandage et remorquage Indochine).

Goutelle (R.), 415 (comm. cptes Transp. commun rég. Hanoï), 463 (comm. cptes suppl. Chalandage et remorquage Indochine).

Montéty (F. de), 463 (comm. cptes suppl. Chalandage et remorquage Indochine), 1462 (comm. cptes Verr. Ext.-O.), 1811 (comm. cptes Indoch. cult. trop.), 2199 (comm. cptes Papeteries Indoch.).

SIÈGE SOCIAL : Saigon (Sud-Vietnam), 11, place Rigault-de-Genouillly ; bureau à Paris, 23, rue de l'Amiral-d'Estaing (KLE . 62-90).

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 8 avril 1921, pour une durée de 99 ans.

OBJET : Transports fluviaux et cabotage en Indochine.

CAPITAL SOCIAL . 8.760.000 piastres, divisé en 73.000 actions de 120 piastres. À l'origine, 350.000 piastres indochinoises, transformé en 2.450.000 fr. en juin 1923 par échange d'une action de 100 piastres contre 7 nouvelles de 100 fr. ; porté en 1924 à 4 millions, en 1929 à 10 millions ; ramené successivement en 1933 à 8.500.000 fr., en 1934 à 8.200.000, en 1935 à 8 millions, en 1936 à 7.400.000, puis en 1947 à 7.300.000 fr. par le rachat et l'annulation d'actions. Transformé en 1947 en 730.000 piastres indochinoises. Porté en 1952 à 8.760.000 piastres par élévation du nominal de 10 à 120 piastres.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Avant fin juin.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 8 % d'intérêt aux actions, 15 96 au conseil, après prélèvements facultatifs en faveur des fonds de réserve spéciale ou de prévoyance, le solde aux actions.

LIQUIDATION : Apurement du Passif, remboursement du capital. Le solde aux actions.

SERVICE DES TITRES, PAIEMENT DES COUPONS : Société financière pour la France et les pays d'Outre-Mer.

TRANSFERTS : Société financière pour la France et les pays d'Outre-Mer.

COTATION . Parquet « Cote Desfossés » actions 41. - Notice SEF : TR 6.

COUPONS NETS AU PORTEUR (en piastres) : N° 22 (27 décembre 1951), 21 p. 34 ; 23 (15 octobre 1952), 28 p. 38 ; 24 (28 août 1953), acompte de 28 p. 36 ; 25 (18 décembre 1953), solde 4 p. 64 ; 26 (18 octobre 1954), 35 p. 68.

en milliers de $	Bénéfice nets	Dividende total
1945	—	—
1946	—	—
1947	—	—
1948	859	859
1949	1.291	1.289
1950	2.159	2.149
1951	2.945	2.924
1952	3.655	3.468
1953	3.650	3.467
1954	3.628	—

BILANS AU 31 DECEMBRE (en 1.000 piastres)

	1949	1950	1951	1952	1953
PASSIF					
Capital	730	730	8.760	8.760	8.760
Prime d'émission	81	81	81	81	81
Réserves et provisions	26.034	49.395	44.584	50.192	80.789
Dette flottante	5.804	8.104	7..993	10.714	12.680
Dividendes et tantièmes	1.289	2.149	2.924	3.468	3.467
	33.938	55.459	64.342	73.215	105.777
ACTIF					
Immobilisé	20.568	48.791	53.802	67.910	106.780
Amortissements	3.471	14.545	19.480	23.378	27.063
	17.097	34.246	34.322	44.532	79.717
Réalisable :					
Approvisionnements	2.829	1.817	1.381	1.915	3.704
Débiteurs divers	9.656	13.437	19.406	19.394	19.607
Disponible	3.864	2.185	8.924	6.845	2.292

Comptes d'ordre	492	3.774	309	529	457
	33.938	55.459	64.342	73.215	105.777

CHALANDAGE ET REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 novembre 1956)

À l'assemblée extraordinaire, convoquée le 28 novembre à Casablanca, le conseil demandera l'autorisation d'augmenter le capital, actuellement fixé à 87.600.0000 francs, en une ou plusieurs fois, par incorporation de réserves, dans la limite de 60 millions de francs.

À l'ordre du jour figurent également : 1° le transfert du siège de la société dans l'un des territoires suivants de l'Union française : Nouvelle-Calédonie, Côte des Somalis, Madagascar, France métropolitaine ; 2° éventuellement pour prendre effet du jour de la réalisation du transfert du siège et comme conséquence de celui-ci : conversion du capital, du bilan et des comptes sociaux en monnaie légale du lieu du nouveau siège social ; modifications à apporter aux statuts en vue de les mettre en harmonie avec la législation en vigueur au lieu du nouveau siège social: décision de regroupement des actions à cet effet: nomination d'un commissaire au lieu du nouveau siège social.

1957 : TRANSFERT EN NOUVELLE-CALÉDONIE
CAPITAL CONVERTI EN FRANCS COMPTOIRS FRANÇAIS DU PACIFIQUE (CFP)

CHAIX, PARIS. — 443. — K 34-2-57.

SOCIÉTÉ ANONYME DE CHALANDAGE & REMORQUAGE DE L'INDOCHINE

CAPITAL SOCIAL : 18.250.000 FRANCS C.F.P.

divisé en 36.500 actions de 500 francs C.F.P. chacune

Statuts déposés chez Me Guy BOURDEL, notaire à Paris, le 7 avril 1921

SIÈGE SOCIAL : NOUMÉA (Nouvelle-Calédonie)

Registre du Commerce : Nouméa N° 1618

Action de Cinq Cents Francs C. F. P. au Porteur

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N° 027,716

Le Président du Conseil d'Administration,

Par délégation du Conseil d'Administration,

Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ ANONYME DE CHALANDAGE & REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
Capital social : 18.250.000 fr. C.F.P.
divisé en 36.500 actions de 500 fr. C.F.P. chacune

Statuts déposés chez Me Guy Bourdel, notaire à Paris, le 7 avril 1921

Siège social : NOUMÉA (Nouvelle-Calédonie)
Registre du commerce : Nouméa no 1618

ACTION DE CINQ CENT FRANCS C.F.P. AU PORTEUR
entièrement libérée
Le président du conseil d'administration : Edmond Giscard d'Estaing.
Par délégation du conseil d'administration : Ch. Goetgheluck
Chaix, Paris K 34-2-1957

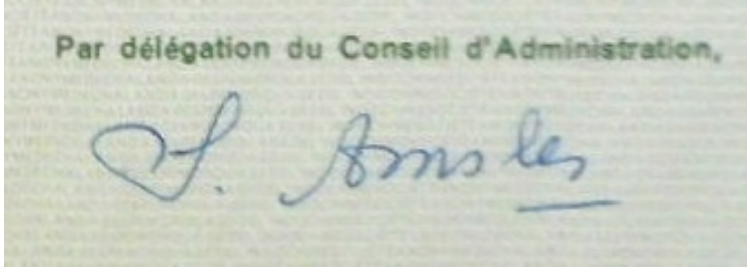

Coll. Peter Seidel
Idem. Signature différente à droite

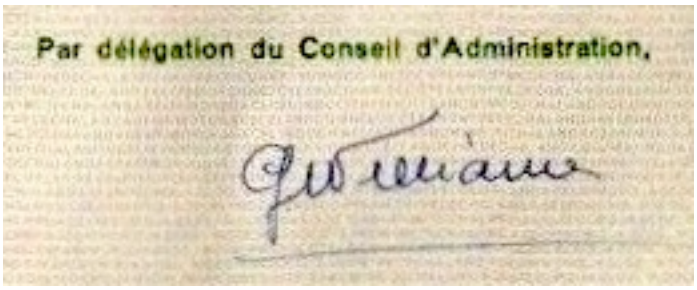

Coll. Peter Seidel
Idem. Signature différente à droite

Participations
dans la Compagnie de transports aériens intercontinentaux (T. A. I.)
et dans la T. A. I.-Maroc

S. A. DE CHALANDAGE ET DE REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 août 1957)

Après étude de divers projets, la société a maintenu son centre d'activité en Extrême-Orient.

La flottille fluviale est utilisée au Sud-Vietnam dans des conditions qui s'améliorent parallèlement à la reprise économique de ce pays. Le « Procyon » a été armé pour la navigation « en mers lointaines ». Il circulera dans les mers d'Extrême-Orient et le Pacifique. À l'exception du « Procyon » directement exploité par la Société, l'activité au Sud-Vietnam et à Tourane est maintenant exercée en totalité par sa filiale, la Société d'Acconage et de Transports au Vietnam (S. A. T. A. V).

Les comptes de 1955 enregistreront les conséquences de l'abandon, sans aucune indemnisation jusqu'ici, des installations du Nord-Vietnam, mais les provisions existantes permettront un résultat équilibré. Les résultats d'exploitation de 1956 seront nettement meilleurs ; il faudra toutefois pratiquer des amortissements sur la flottille.

Malgré les charges importantes auxquelles il a fallu faire face en raison de l'évacuation, la Société a maintenu intact son portefeuille ; elle a même accru sa

participation dans la Compagnie de Transports Intercontinentaux (T. A. I.), ainsi que dans la T. A. I. M.

La Société a transféré son siège social à Nouméa. Le capital est maintenant de 18.250.000 fr. CF.P. et divisé, en attendant le regroupement par deux des titres, en actions de 250 fr. C.F.P.

S. A. DE CHALANDAGE ET DE REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 février 1958)

La Société anonyme de Chalandage et de Remorquage de l'Indochine, dont le siège social est fixé à Nouméa, a maintenant une triple activité :

Elle exploite un caboteur de 2.350 tonnes de port en lourd, dont le trafic dans les eaux d'Extrême-Orient donne des résultats satisfaisants.

Elle gère son portefeuille de participation qui renferme, entre autres valeurs, 30.227 actions de la Compagnie des Transports Aériens Intercontinentaux et 4.198 actions de la Compagnie des Transports Aériens Intercontinentaux du Maroc.

Enfin, depuis le 1er janvier 1957, et par l'intermédiaire de la Société d'Acconage et de Transports, elle exploite sa flottille de chalands et de remorqueurs demeurée au Sud-Vietnam. Cette filiale a pu obtenir en 1957 un équilibre qui interrompt heureusement la succession des bilans d'exploitation déficitaires qui ont marqué, en 1955 et 1956, le repli de la société sur Saïgon, à la suite de l'abandon du port de Haïphong entraîné par les accords de Genève du 20 juillet 1954.

CHALANDAGE ET REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juillet 1958)

Les résultats d'exploitation de 1957 seront meilleurs que ceux des années précédentes et devraient permettre de procéder à la totalité des amortissements arriérés.

S. A. DE CHALANDAGE ET DE REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 décembre 1958)

Les comptes de l'exercice 1957 seront soumis à l'assemblée générale ordinaire convoquée le 30 décembre 1958, au siège social, à Nouméa.

L'exploitation dans les mers d'Extrême-Orient du caboteur *Phocyon* a continué à donner des résultats assez satisfaisants, en dépit de la crise sur les frets. La gestion du portefeuille, qui comporte notamment une importante participation dans la Compagnie des Transports Aériens Intercontinentaux, a procuré un revenu sensiblement égal à celui de l'année précédente. Compte tenu de ces deux éléments et après déduction des frais généraux, l'exercice se solde par un bénéfice de fr. C.F.P. 1.587.000. Le conseil proposera l'affectation de la totalité du bénéfice à l'amortissement de la flottille, renouant ainsi avec les amortissements que la Société Anonyme de Chalandage et de Remorquage de l'Indochine avait interrompus depuis 1955.

L'exploitation du matériel fluvial et des installations portuaires au Vietnam est assurée depuis le 1er janvier 1957 par une filiale, la Société d'Acconage et de Transports au Vietnam. Cette exploitation s'est heurtée à de grandes difficultés. spécialement en ce

qui concerne le trafic entre Saïgon et Pnom-Penh, par suite de l'entrée en vigueur de l'ordonnance interdisant certaines professions aux entreprises étrangères ; les opérations d'acconage à Saïgon et à Tourane ne se sont pas heurtées aux mêmes obstacles. Dans l'ensemble, la Société d'Acconage et de Transport a clôturé son exercice le 31 octobre 1957 par une légère perte.

S. A. DE CHALANDAGE ET DE REMORQUAGE DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 août 1959)

À la suite de la décision prise par l'Administration vietnamienne d'appliquer rigoureusement les règlements qui réservent aux nationaux vietnamiens l'activité des transports fluviaux, la « Société d'Acconage et de Transports au Vietnam », filiale de la société, va perdre la propriété et le contrôle de sa flottille, devenant actionnaire minoritaire dans une société nouvelle à majorité vietnamienne.

Who's who, 1979 :
GASPÉRIS (Raymond de), directeur de société (E.R.). Né le 31 mars 1911 à Asnières (Seine). Fils d'Émile de Gaspéris, sans profession, et de Mme, née Madeleine Norsa. Veuf de Mme, née Yolande Quellard (3 enf. : Christian, Anne, François), remarié le 23 août 1952 à Mlle Cécile Castelli (2 enf. : Laurent, Arielle). Études : Faculté de droit de Paris. Dipl. : licencié en droit. Carr. : directeur de la Compagnie des Messageries africaines à Bamako (1943-1946), directeur général de la Société de chalandage et de remorquage de l'Indochine (1947-1960), président-directeur général de la société Auto-Industrie-Distribution (accessoires pour automobile), à Paris (de 1961 à 1976), président de l'Union des syndicats industriels du Nord-Indochine (1948-1953). Sports : ski nautique, yachting, équitation. Ancien Président du Cercle sportif d'Haïphong, de l'Aéro-Club d'Haïphong, Past premier vice-président du Rotary-Club de Saigon. Adr. : privée, les Piffaudières, 78120 Raizeux.

Éric Merlin
Apple Tree, Vietnam
(in Anne Garrigue, *Aux nouvelles frontières d'Asie*, 40 Français qui entreprennent, novembre 2011)

Pour Éric Merlin, une des clés de l'efficacité — et du bonheur — de l'entrepreneur, c'est de se concentrer sur ce qu'on fait bien. « Je suis un peu visionnaire. Je sens les opportunités avant les autres et j'ai l'énergie d'allumer la mèche, de mobiliser une équipe autour d'un rêve. »

C'est ce dont témoigne l'histoire qui a conduit à la résurrection d'une ligne de bateaux à aube sur la baie d'Along.

« Tout est parti d'une carte postale chinée aux Puces, représentant des bateaux de tourisme en 1910. Fasciné, j'ai déchiffré à la loupe le nom du bateau : *Emeraude*. J'ai eu envie de plonger à sa recherche. Un fantasme à la Indiana Jones… Mais j'ai vite compris qu'il avait disparu. Cependant, grâce au centre des archives d'Outremer situé à Aix-en-Provence, j'ai retrouvé la trace de la société propriétaire, la SACRIC, fondée par la famille Roque. J'ai écrit aux 1.250 Roque de France et je les ai retrouvés. Leur appartement était un véritable musée de leur compagnie, retraçant leurs aventures au

Vietnam à partir de 1858. C'est cette soif d'aventure qui me semble relier tous les entrepreneurs, au-delà du temps ».

Finalement, Éric Merlin parvient à reconstruire ces bateaux à l'identique et un livre est en préparation.